



DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Direction des Assurances
04 BP 327 Abidjan 04
Tel : 27 22 40 95 94/95
Email : dnacotedivoire@tresor.gouv.ci

Le Directeur

Abidjan, le 30 JUIN 2026

E--01455

N° /MEFB/DGTCP/DA/SDEAS/HKE/NAB

SOIT-TRANSMIS

Destinataires :

- Madame le Pilote du PR7
- Monsieur le Directeur de la Stratégie et du Développement Institutionnel (DSDI)
- Monsieur le Directeur de la Coordination Statistiques (DCS)
- Monsieur le Coordonnateur de la Cellule des Etudes Economiques (CEE)
- Monsieur le Coordonnateur de la Cellule d'intelligence Economique et Financière (CIEF)
- Monsieur le Coordonnateur du Bureau Central des Etudes du Trésor (BCET)

Objet : note de conjoncture du marché ivoirien des assurances du premier trimestre 2026

Observations : pour attribution

Nombre de pièces jointes : 01

Issouf TRAORE
Directeur des Assurances



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DU BUDGET



DIRECTION DES ASSURANCES



NOTE DE CONJONCTURE DU MARCHÉ IVOIRIEN DES ASSURANCES

1ER TRIMESTRE 2026



SOMMAIRE

Glossaire & Acronymes	3
Tableau de bord du trimestre	4
Partie 1, Synthèse exécutive	5
1.1 Contexte mondial du trimestre.....	5
1.2 Faits saillants.....	5
1.3 Trois points d'attention	5
1.4 Trois perspectives opérationnelles.....	5
Partie 2, Cadre économique et réglementaire trimestriel	8
2.1 Conjoncture monétaire et financière	8
2.2 Cadre réglementaire CIMA	8
Partie 3, Activités de la Direction des Assurances	10
3.1 Formations.....	10
3.2 Rencontres et participations.....	10
3.3 Contrôles.....	10
3.4 Agréments et visas.....	10
3.5 Sanctions.....	10
Partie 4, Vue d'ensemble du marché	12
4.1 Photographie du marché.....	12
4.2 Évolution comparée	12
4.3 Concentration du marché	12
Partie 5, Segment Vie	15
5.1 Indicateurs clés du segment Vie	15
5.2 Classement des sociétés Vie	15
5.3 Évolution annuelle par société (vs T-1 an).....	15
5.4 Ventilation par garantie (Individuel + Collectif).....	15
5.5 Ventilation par type de prestation (Individuel + Collectif)	15
5.6 Provisions mathématiques agrégées	15
5.7 Classement des sociétés par taux de frais généraux.....	15
Partie 6, Segment Non-Vie (IARD)	29
6.1 Indicateurs clés du segment Non-Vie	29
6.2 Classement des sociétés IARD	29
6.3 Évolution annuelle par société (vs T-1 an).....	29
6.4 Ventilation par branche d'activité.....	29
6.5 Ventilation par type de sinistre.....	29
6.6 Stock des Bons à Payer (BAP)	29
6.7 Recouvrement des recours	29
6.8 Classement des sociétés par taux de frais généraux.....	29
Partie 7, Conduite de marché	43

7.1 Réclamations clients	43
7.2 Délais moyens de règlement par société	43
7.3 Conformité à l'article 236 CIMA, par société	43
7.4 Taux de liquidité par société (Trésorerie / SAP).....	43
7.5 Synthèse croisée des sociétés à risque	43
7.6 Contrats actifs par société (Non-Vie + Vie séparés)	43
Partie 8, Réassurance et trésorerie	55
8.1 Position de cession en réassurance	55
8.2 Dettes envers les réassureurs	55
8.3 Trésorerie du marché	55
Partie 9, Perspectives et priorités stratégiques	58
9.1 Risques émergents à surveiller	58
9.2 Priorités de supervision pour le prochain trimestre	58
Conclusion	60
Annexes	61
Annexe A, Liste des sociétés du périmètre	61
Annexe B, Sources des données.....	61

ACRONYMES & GLOSSAIRE

Acronyme	Définition
ARC	African Risk Capacity (mécanisme africain de gestion des risques climatiques)
BAP	Sinistres Bons à Payer (montant des sinistres dont l'indemnisation est due et reste à régler)
BCEAO	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BCET	Bureau Central des Études du Trésor
C1	État statistique CIMA, Compte d'exploitation par catégorie d'assurance
C4	État statistique CIMA, Engagements réglementés et actifs admis en couverture
C11	État statistique CIMA, Calcul de la marge de solvabilité
CEG	Compte d'Exploitation Générale (Compte 80 du plan CIMA)
CGPP	Compte Général de Pertes et Profits (Compte 87 du plan CIMA)
CIMA	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
CR5	Concentration Ratio top 5 (part de marché des 5 plus grandes sociétés)
CRCA	Commission Régionale de Contrôle des Assurances
DA	Direction des Assurances
DGTCP	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
EWS	Early Warning System (système d'alerte précoce DEWELL)
FANAF	Fédération des Sociétés d'Assurances de Droit National Africaines
FGA	Fonds de Garantie Automobile
GCAF	Groupe des Contrôleurs d'Assurance Francophones
IARD	Incendie, Accidents et Risques Divers (assurance Non-Vie)
IIA	Institut International des Assurances
LCB-FT	Lutte Contre le Blanchiment de capitaux et le Financement du Terrorisme
PDM	Part de marché (part d'une société dans le chiffre d'affaires total du marché)
PE	Provisions pour Primes non acquises (au sens du plan CIMA)
PM	Provisions Mathématiques (provision technique en assurance Vie)
PREC	Provisions pour Risques En Cours (Non-Vie)
PSAP	Provisions pour Sinistres à Payer
PT	Provisions Techniques (ensemble des engagements de l'assureur)
ROA	Return On Assets, Rentabilité des actifs
ROE	Return On Equity, Rentabilité des fonds propres
S/P	Ratio Sinistres / Primes (mesure de la sinistralité technique)
SAP	Sinistres à payer (provision technique)
UC	Unité de Compte (support d'investissement en assurance vie)

Source : Direction des Assurances

TABLEAU DE BORD, PREMIER TRIMESTRE 2026

Photographie synthétique du marché des assurances en 16 indicateurs clés

CA MARCHÉ TOTAL 272,43 Mds FCFA +79.0% vs T-1	CA NON-VIE (IARD) 186,71 Mds FCFA 68.5% du marché	CA VIE 85,72 Mds FCFA 31.5% du marché	↗ CROISSANCE VS T N-1 +10.6% vs T1 2025 (même trimestre an précédent)
SOCIÉTÉS SUPERVISÉES 34 23 IARD · 11 Vie	CONTRATS ACTIFS 3 944 813 individuels + collectifs	RATIO S/P MARCHÉ 33.1% IARD 22.9% · VIE 55.4%	⌚ DÉLAI RÈGLEMENT 18 j moyenne pondérée
🔒 BAP > 6 MOIS 1,27 Mds FCFA 11.4% du stock total	🗉 RÉCLAMATIONS < 30 J 21.3% 47 reçues (norme 30 j)	CA BANCASSURANCE 33,10 Mds FCFA 12.2% du marché	📱 PRIMES DIGITAL/MOBILE 2,42 Mds FCFA innovation distributeurs
TRÉSORERIE CLÔTURE 334,26 Mds FCFA +1.5% vs ouverture	EMPRUNTS PUBLICS (ETAT) 18,39 Mds FCFA créances État : 24,94 Mds FCFA (9.2% CA)	PRIMES IMPAYÉES 6,64 Mds FCFA 2.4% du CA marché	EFFECTIF TOTAL 2 640 1427 hommes · 1140 femmes

Source : Direction des Assurances, données déclarées par les sociétés au premier trimestre 2026, agrégées le 30/06/2026.

PARTIE 01

Synthèse exécutive

DANS CETTE PARTIE

- 1.1 Contexte mondial du trimestre
- 1.2 Faits saillants
- 1.3 Trois points d'attention
- 1.4 Trois perspectives opérationnelles

1.1 Contexte mondial du trimestre

Conjoncture économique mondiale

Au cours du premier trimestre 2026, l'économie mondiale a évolué dans un contexte de normalisation progressive, après plusieurs années marquées par des chocs successifs. Le Fonds monétaire international avait anticipé, dans ses Perspectives de l'économie mondiale de janvier 2026, une croissance globale de l'ordre de 3,2 % pour l'année, légèrement en retrait par rapport à 2025, sous l'effet d'un ralentissement persistant dans les économies avancées. L'inflation, bien qu'en recul sensible par rapport aux pics de 2022-2023, demeurait au-dessus des cibles des grandes banques centrales dans plusieurs régions, conduisant la Réserve fédérale américaine et la Banque centrale européenne à maintenir des postures monétaires prudentes, avec des taux directeurs stabilisés à des niveaux encore restrictifs. Les marchés financiers ont enregistré une volatilité modérée en début d'année, alimentée par des incertitudes géopolitiques persistantes et des révisions à la baisse des perspectives de bénéfices dans certains secteurs. Pour les économies de la zone CIMA, la conjoncture mondiale s'est traduite par une pression continue sur les cours des matières premières agricoles et énergétiques, ainsi que par un resserrement des conditions de financement externe, susceptible d'affecter les équilibres budgétaires des États membres et, par ricochet, la dynamique de développement du secteur des assurances.

Marché mondial de l'assurance

Le marché mondial de l'assurance a poursuivi, au premier trimestre 2026, une trajectoire de croissance soutenue, portée par la hausse des primes dans les branches dommages et responsabilité civile. Selon les estimations préliminaires des grands cabinets de réassurance et de courtage internationaux, le volume global des primes encaissées devrait dépasser 7 500 milliards de dollars américains sur l'ensemble de l'exercice 2026, confirmant la résilience structurelle du secteur malgré un environnement macroéconomique incertain. La sinistralité liée aux catastrophes naturelles a continué de peser sur les résultats techniques des assureurs et réassureurs, les événements climatiques extrêmes survenus en fin d'année 2025 ayant généré des pertes assurées estimées à plusieurs dizaines de milliards de dollars, dont une part significative reste en cours de règlement au cours du trimestre sous revue. Les grands réassureurs internationaux, dont Munich Re, Swiss Re et Hannover Re, ont maintenu des politiques de souscription sélectives et procédé à des ajustements tarifaires à la hausse sur les traités exposés aux risques climatiques. Par ailleurs, le mouvement de consolidation du secteur s'est poursuivi, avec plusieurs opérations de fusions-acquisitions annoncées ou finalisées sur les marchés nord-américain et européen, renforçant la concentration du marché mondial et accentuant les asymétries de capacité avec les marchés émergents, dont ceux de la zone CIMA.

Risques émergents

Le premier trimestre 2026 a confirmé l'intensification de plusieurs risques émergents susceptibles d'affecter durablement le secteur des assurances à l'échelle mondiale, avec des répercussions directes sur les marchés africains. Le risque cyber demeure en tête des préoccupations des assureurs et des régulateurs : la multiplication des incidents de sécurité informatique visant des infrastructures critiques et des établissements financiers a conduit plusieurs autorités de supervision à renforcer leurs exigences en matière de couverture et de gestion des expositions numériques. Le risque climatique, quant à lui, s'impose désormais comme un facteur systémique incontournable, les modèles de tarification traditionnels se révélant insuffisants face à l'accélération de la fréquence et de la sévérité des événements extrêmes. Sur le plan géopolitique, les tensions persistantes dans plusieurs régions du monde continuent d'alimenter des incertitudes sur les chaînes d'approvisionnement mondiales et sur la stabilité des flux de réassurance internationale. La transition énergétique génère par ailleurs de nouveaux besoins de couverture, notamment pour les projets d'infrastructures renouvelables, tout en exposant les portefeuilles d'assurance à des risques de dépréciation d'actifs fossiles. Enfin, l'essor de l'intelligence artificielle dans les processus de souscription et de gestion des sinistres suscite une attention croissante des régulateurs, qui appellent à l'élaboration de cadres normatifs adaptés, une dynamique à laquelle la zone CIMA devra progressivement s'arrimer.

1.2 FAITS SAILLANTS DU MARCHÉ NATIONAL

Au premier trimestre 2026, le marché ivoirien des assurances affiche une production globale de 272,4 milliards de FCFA, portée en très large majorité par le segment Non-Vie (IARD), qui représente 186,7 milliards de FCFA, soit 68,5 % du chiffre d'affaires total. Le segment Vie, avec 85,7 milliards de FCFA (31,5 %), demeure structurellement secondaire, confirmant la prédominance historique des branches dommages et responsabilité civile sur ce marché. La dynamique de croissance mérite une lecture nuancée : la progression de +79,0 % par rapport au trimestre précédent reflète en grande partie un effet de saisonnalité et de rattrapage propre au premier trimestre, tandis que la hausse de +10,6 % en glissement annuel constitue l'indicateur de tendance de fond le plus pertinent, signalant une croissance modérée mais soutenue du marché. Le périmètre supervisé regroupe 34 sociétés agréées, 23 en IARD et 11 en Vie -, ce qui traduit une structure de marché relativement concentrée. Avec 3 944 813 contrats actifs toutes branches confondues, le taux de pénétration demeure limité au regard de la population nationale, ce qui indique une marge d'inclusion assurantielle significative et constitue un levier de développement prioritaire pour les exercices à venir.

Sur le plan technique, le ratio sinistres sur primes s'établit à 33,1 % pour l'ensemble du marché, avec une dispersion notable entre branches : le segment IARD affiche un ratio de 22,9 %, témoignant d'une rentabilité technique solide, tandis que le segment Vie enregistre un ratio de 55,4 %, niveau inhérent à la nature des engagements de long terme mais qui appelle une vigilance accrue quant à l'adéquation des provisions. Le

stock de sinistres en bons à payer (BAP) depuis plus de trois mois s'élève à 2,2 milliards de FCFA, représentant 11,4 % du stock total, soit un niveau qui franchit le seuil d'alerte de 10 % et signale une persistance de dossiers anciens non liquidés, susceptible d'affecter la confiance des assurés. Le délai moyen de règlement de 18 jours se situe en deçà du délai légal d'un mois fixé par l'article 236 du Code CIMA, ce qui constitue un indicateur favorable. Le taux de réclamations traitées sous 30 jours s'établit à 90,8 % sur 5 217 réclamations reçues avec des disparités persistantes entre compagnies. Les canaux innovants progressent : la bancassurance génère 33,1 milliards de FCFA (12,2 % du marché) et les primes digital/mobile atteignent 2,4 milliards de FCFA, signalant une diversification des modes de distribution encore à consolider. La trésorerie de clôture s'établit à 334,3 milliards de FCFA, niveau confortable, mais les primes impayées (6,6 milliards de FCFA) et les emprunts publics (18,4 milliards de FCFA) constituent des expositions à surveiller dans une optique de solvabilité.

1.3 TROIS POINTS D'ATTENTION

- 1. Non-conformité à l'article 236 CIMA, règlement des sinistres

Au premier trimestre 2026, la Direction des Assurances relève qu'au minimum 19,7 % du stock total de Bons à Payer du marché Non-Vie, soit 2,20 milliards de FCFA, dépasse le délai légal d'un mois fixé par l'article 236 du Code CIMA pour le règlement des sinistres. Les sociétés pour lesquelles des dépassements sont avérés sont : ACTIVA ASSURANCES, AMSA ASSURANCES, AXA Assurances, L'AFRICAINNE DES ASSURANCES, MATCA (Mutuelle), SAAR ASSURANCE, SCHIBA ASSURANCES et SIDAM SA. Par ailleurs, cinq sociétés, AFG, ATLANTIQUE ASSURANCES, LEADWAY NON-VIE, SONAM GENERALE et Serenity Assurances, n'ont pas communiqué leurs données de BAP, rendant leur situation réelle non évaluable. Cette situation porte atteinte directe aux droits des assurés et bénéficiaires, dont les indemnités demeurent bloquées au-delà du délai légalement garanti.

- 2. Traitement des réclamations sous 30 jours insuffisant

Au premier trimestre 2026, le marché ivoirien a reçu 5 217 réclamations, dont 4 739 traitées dans le délai de 30 jours, soit un taux global de 90,8 %. Cette performance agrégée recouvre néanmoins des disparités significatives entre compagnies, plusieurs d'entre elles demeurant en deçà du seuil de 80 %. Cette situation porte atteinte aux droits des assurés et bénéficiaires des compagnies concernées et appelle une vigilance individualisée de la Direction et des insatisfactions exprimées par les assurés. Pour les assurés et bénéficiaires, l'absence de traitement diligent des réclamations constitue un obstacle effectif à l'exercice de leurs droits contractuels et fragilise la confiance dans le mécanisme assurantiel.

- 3. Liquidité insuffisante, incapacité à régler les sinistres

Au premier trimestre 2026, la Direction des Assurances signale qu'une société du marché Non-Vie présente un ratio de liquidité inférieur au seuil prudentiel CIMA

de 10 %. Il s'agit de SIDAM SA, dont le ratio Trésorerie de clôture rapportée aux Sinistres à Payer s'établit à 5,9 %, soit moins de la moitié du minimum réglementaire. Cette situation traduit une incapacité avérée ou imminente à honorer les engagements de règlement envers les assurés et bénéficiaires de contrats, en violation directe de la mission de protection que poursuit la réglementation CIMA. Il est par ailleurs relevé que SIDAM SA figure également parmi les sociétés présentant des dépassements du délai légal de paiement au titre de l'article 236, ce qui atteste d'une fragilité financière et opérationnelle cumulée.

1.4 TROIS PERSPECTIVES OPÉRATIONNELLES

- 1. Diligenter des contrôles sur place ciblés sur le règlement des sinistres

Des contrôles sur place ciblés seront diligentés auprès des sociétés en non-conformité avec l'article 236 du Code CIMA, soit ACTIVA ASSURANCES, AMSA ASSURANCES, AXA Assurances, L'AFRICAIN DES ASSURANCES, MATCA (Mutuelle), SAAR ASSURANCE, SCHIBA ASSURANCES et SIDAM SA. Parallèlement, les sociétés n'ayant pas communiqué leurs données BAP, AFG, ATLANTIQUE ASSURANCES, LEADWAY NON-VIE, SONAM GENERALE et Serenity Assurances, seront mises en demeure de produire ces informations sous quinze jours.

- 2. Renforcer la conduite de marché et le traitement des réclamations

La Direction des Assurances intensifiera ses actions de contrôle de la conduite de marché, en ciblant prioritairement le traitement des réclamations des assurés et la réduction effective des délais de règlement des sinistres.

Un tableau de bord dédié à la conduite de marché sera mis en place pour suivre l'évolution du taux trimestriel. Les sociétés ne progressant pas vers des seuils satisfaisant à l'issue du troisième trimestre 2026 s'exposent à des sanctions graduées.

- 3. Lancer des études structurelles et des actions de sensibilisation

La Direction des Assurances engage trois chantiers complémentaires à portée stratégique. Premièrement, une étude approfondie sur les déterminants du faible taux de pénétration de l'assurance en Côte d'Ivoire sera conduite.

Deuxièmement, des travaux préparatoires seront engagés en vue d'étudier la possibilité de l'instauration de nouvelles assurances obligatoires sectorielles, destinées à élargir la protection des populations exposées à des risques non couverts. Troisièmement, des opérations d'information et de sensibilisation du grand public sur l'existence, les missions et le rôle de la Direction des Assurances seront déployées via les médias audiovisuels et la presse écrite, afin de renforcer la confiance des assurés dans le système de supervision.

PARTIE 02

Cadre économique et réglementaire trimestriel

DANS CETTE PARTIE

- | 2.1** Conjoncture monétaire et financière
- | 2.2** Cadre réglementaire CIMA

2.1 Conjoncture monétaire et financière

Politique monétaire et inflation (BCEAO / UEMOA)

Au premier trimestre 2026, la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a maintenu une orientation de politique monétaire prudente, dans un contexte de consolidation progressive de la désinflation amorcée au cours de l'exercice précédent. Le taux moyen d'inflation de la zone UEMOA s'est inscrit en légère décélération sur le trimestre, sans toutefois rejoindre la cible de 3 % fixée par le cadre de référence régional. Dans ce contexte, les conditions de financement sur le marché interbancaire sont restées relativement tendues, pesant sur le coût de la liquidité pour l'ensemble des acteurs financiers. Pour les sociétés d'assurance, et plus particulièrement celles opérant en branche Vie, ce niveau de taux a exercé une influence directe sur la valorisation des portefeuilles obligataires détenus en représentation des provisions mathématiques : la persistance de taux élevés a continué de déprécier la valeur de marché des titres à taux fixe émis antérieurement, tout en offrant des opportunités de réinvestissement à des rendements plus attractifs pour les nouvelles souscriptions.

Marché financier régional (BRVM)

Sur le marché financier régional, la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) a enregistré au premier trimestre 2026 une évolution contrastée, reflétant les incertitudes persistantes liées à l'environnement macroéconomique régional et aux tensions sur la liquidité bancaire.

Le marché des titres publics a continué d'absorber une part importante de l'épargne institutionnelle régionale, avec plusieurs émissions par adjudication réalisées par les Trésors nationaux de la zone UEMOA à des taux de rendement reflétant les conditions monétaires en vigueur. Pour les sociétés d'assurance, dont les placements en représentation des engagements réglementés sont majoritairement constitués de valeurs obligataires et de titres d'État, cette dynamique de marché conditionne directement le niveau de rendement des actifs et, par voie de conséquence, la soutenabilité des taux garantis servis aux assurés en branche Vie, dans le respect des exigences prudentielles du Code CIMA.

Source : Direction des Assurances

2.2 Cadre réglementaire CIMA

Le secteur évolue dans le cadre du Code des assurances de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA). Les articles régulièrement mobilisés dans la supervision sont rappelés ci-après à titre de référence :

Article CIMA	Objet
Art. 231	Délai de présentation de l'offre d'indemnité (responsabilité civile auto), l'assureur est tenu de présenter une offre dans un délai maximum de douze (12) mois à compter de l'accident (huit mois aux ayants droit en cas de décès).

Art. 236	Délai légal de paiement des sinistres, un (1) mois après expiration du délai de dénonciation de la transaction (article 235). Le non-respect entraîne un intérêt de retard de 5 % par mois.
Art. 329-3	Capital social minimum exigé par société d'assurance (5 milliards FCFA pour l'IARD, 3 milliards pour la Vie, 10 milliards pour la réassurance).
Art. 335	Règles de représentation des engagements réglementés par catégorie d'actifs admis.
Art. 337	Marge de solvabilité minimale exigée selon la branche d'activité.
Art. 410	Provisionnement des moins-values latentes sur valeurs cotées.
Règlement N°003-25 Modifiant le Règlement N°001-21	Obligations en matière de Lutte Contre le Blanchiment de capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT).

Source : Direction des Assurances

Actualité réglementaire du trimestre

Au cours du premier trimestre 2026, aucune décision individuelle de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA) n'a été enregistrée dans la base de suivi de la Direction. Le cadre réglementaire est resté gouverné par les dispositions du Code des assurances CIMA en vigueur.

Source : Direction des Assurances

PARTIE 03

Activités de la Direction des Assurances

DANS CETTE PARTIE

- | 3.1 Formations**
- | 3.2 Rencontres et participations**
- | 3.3 Contrôles**
- | 3.4 Agréments et visas**
- | 3.5 Sanctions**

Activités menées par la Direction des Assurances de Côte d'Ivoire au premier trimestre 2026, structurées selon les cinq rubriques officielles. Source : document d'activités trimestriel uploadé par la Direction, rédaction professionnelle par intelligence artificielle.

3.1 Formations

Au cours du premier trimestre 2026, la Direction des Assurances a enregistré une activité de formation au bénéfice de son personnel. Deux (02) Assistantes de Direction ont pris part au premier séminaire de l'année 2026 organisé par l'Institut International des Assurances (IIA) à l'intention des assistantes et secrétaires de direction. Placée sous le thème « L'utilisation de l'intelligence artificielle au service des assistantes et secrétaires de direction : quels outils pour une performance organisationnelle ? », cette session s'est tenue du 23 au 27 mars 2026 au siège de l'IIA à Yaoundé.

Cette participation s'inscrit dans la démarche continue de renforcement des capacités du personnel administratif de la Direction des Assurances, en phase avec les évolutions technologiques qui transforment l'environnement professionnel des institutions de régulation.

3.2 Rencontres et participations

Au cours du premier trimestre 2026, la Direction des Assurances de Côte d'Ivoire a pris part à sept (07) rencontres institutionnelles et techniques. Elle a participé au séminaire du Groupe des Contrôleurs d'Assurance Francophones (GCAF), tenu du 27 au 30 janvier 2026 à Madagascar, qui a rassemblé les principales autorités de régulation des marchés d'assurance de l'espace francophone et a été l'occasion de réaffirmer l'engagement des régulateurs à converger vers des standards de supervision de classe mondiale, au service de la protection des assurés et du renforcement de la stabilité financière des marchés.

Du 9 au 11 février 2026, à Abidjan, la Côte d'Ivoire a accueilli la 50^e Assemblée Générale de la Fédération Africaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurance (FANAF), marquant un retour symbolique aux sources cinquante ans après sa création en 1976 dans le pays. Placé sous le thème « Cinquantenaire de la FANAF : Bâtir le futur de l'assurance africaine », cet événement a rassemblé plus de 1 700 participants, parmi lesquels des dirigeants de compagnies d'assurance, des experts internationaux, des régulateurs, des institutions financières et des représentants du secteur public, venus de l'ensemble du continent.

La Direction des Assurances a également pris part à trois rencontres organisées par l'African Risk Capacity (ARC) : un atelier technique tenu du 22 au 23 janvier 2026 à Abidjan, consacré à l'élaboration du Plan Définitif de Mise en Œuvre (PDMO) à la suite du déficit pluviométrique observé dans la zone nord du pays durant la saison agricole 2025-2026; une consultation de haut niveau sur le Financement des Risques de Catastrophes (FRC), organisée le 03 février 2026 à Abidjan par l'ARC en partenariat avec le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et le Programme Alimentaire Mondial (PAM); et un atelier de revue de la personnalisation

du modèle de sécheresse de la Côte d'Ivoire, tenu du 17 au 20 février 2026 à Grand-Bassam, en vue de la souscription du contrat ARC pour la saison agricole 2026. Ces trois rencontres ont permis de renforcer la préparation du pays face aux risques climatiques et de poursuivre les travaux relatifs aux mécanismes de financement et de gestion des catastrophes.

Le 05 mars 2026 à Abidjan, le Directeur des Assurances a pris part à la table ronde de restitution et d'échanges consacrée au « Rapport de Risque Sectoriel sur les fonds de pension, les compagnies d'assurance et les établissements bancaires en Côte d'Ivoire », organisée par BLOOMFIELD Intelligence, qui a constitué un cadre d'analyse des principales conclusions dudit rapport, notamment en ce qui concerne l'évaluation des risques affectant les différents segments du secteur financier.

Enfin, du 25 au 27 mars 2026, la Direction des Assurances a participé à la 11^e Conférence Régionale Africaine sur l'Assurance Inclusive (CRAAI), tenue à Lomé, capitale de la République togolaise, espace d'échanges et de dialogue entre les acteurs du secteur de l'assurance, les institutions publiques, les experts ainsi que les partenaires engagés dans la promotion de mécanismes de couverture adaptés aux populations à faibles revenus.

3.3 Contrôles

Au cours du premier trimestre 2026, la Direction des Assurances a conduit dix-sept (17) missions de contrôle sur place. Ces missions se répartissent comme suit : sept (07) contrôles ont porté sur des compagnies d'assurance, dont un réalisé conjointement avec la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) et trois (03) effectués dans le cadre du Fonds de Garantie Automobile (FGA); dix (10) contrôles ont concerné des sociétés de courtage en assurance. Ces missions s'inscrivent dans le cadre de la mission permanente de supervision exercée par la Direction des Assurances sur l'ensemble des acteurs du marché, en vue de s'assurer du respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, de la solidité financière des entités contrôlées et de la protection des droits des assurés.

3.4 Agréments et visas

Au cours du premier trimestre 2026, la Direction des Assurances a instruit et finalisé vingt-quatre (24) arrêtés d'agrément. Ces actes réglementaires, relatifs à des sociétés de courtage en assurance et à leurs gérants, ainsi qu'à des changements de forme juridique, ont été signés les 09 et 11 mars 2026 par le Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget, puis transmis aux bénéficiaires concernés.

Par ailleurs, au titre de l'édition des cartes professionnelles, la Direction des Assurances a délivré deux cent quatre-vingt-huit (288) cartes au cours du trimestre, se répartissant entre cent cinquante (150) cartes d'agents bancaires et assimilés, émises au profit d'établissements tels que la Banque Atlantique Côte d'Ivoire (23), la Banque de l'Union Côte d'Ivoire (61), BSIC Côte d'Ivoire SA (13), Société Générale Côte d'Ivoire (51) et Orange CI SA (02) -, cinq (05) cartes d'agents généraux, dont quatre (04) au profit de L'Africaine des Assurances Côte d'Ivoire et une (01) au profit de

SAAR Assurances Côte d'Ivoire, et cent trente-trois (133) cartes de mandataires, réparties entre plusieurs compagnies d'assurance dont notamment Prudential Belife Insurance Côte d'Ivoire S.A. (27), Leadway Assurances Côte d'Ivoire (25), Atlanta Assurances Côte d'Ivoire (19) et NSIA Assurances Côte d'Ivoire (20).

3.5 Sanctions

Aucune sanction n'a été prononcée au cours du premier trimestre 2026.

Source : Direction des Assurances

PARTIE 04

Vue d'ensemble du marché

DANS CETTE PARTIE

- | 4.1 Photographie du marché**
- | 4.2 Évolution comparée**
- | 4.3 Concentration du marché**

Note de conjoncture, premier trimestre 2026

4.1 Photographie du marché

Segment	Sociétés	Chiffre d'affaires	Part marché	Prestations et sinistres payés	Ratio
Segment Non-Vie (IARD)	23	186,71 Mds FCFA	68.5 %	42,79 Mds FCFA	22.9 %
Segment Vie	13	85,72 Mds FCFA	31.5 %	47,52 Mds FCFA	55.4 %
TOTAL MARCHÉ	36	272,43 Mds FCFA	100,0 %	90,31 Mds FCFA	33.1 %

Source : Direction des Assurances

Les chiffres du segment Vie sont présentés hors SOMAVIE qui ne produit pas actuellement pour cause de difficultés d'exploitation. Au premier trimestre 2026, SONAM VIE n'a pas transmis ses informations à la date d'édition du présent rapport.

Au premier trimestre 2026, le marché ivoirien des assurances affiche un chiffre d'affaires total de 272,4 milliards de FCFA, réparti entre un segment Non-Vie (IARD) dominant à hauteur de 186,7 milliards de FCFA, soit 68,5 % du total, et un segment Vie contribuant à 85,7 milliards de FCFA, représentant 31,5 % du marché. Ce périmètre supervisé regroupe 23 sociétés d'assurance Non-Vie et 13 sociétés d'assurance Vie. Sur le plan de l'équilibre technique, le taux de sinistralité IARD s'établit à 22,9 %, un niveau qui s'inscrit dans des proportions saines au regard des standards prudentiels CIMA, tandis que la charge technique globale ressort à 33,1 %, traduisant une maîtrise satisfaisante de l'ensemble des engagements sinistres et prestations rapportés au chiffre d'affaires du marché. S'agissant des coûts de gestion, le taux de frais généraux global atteint 10,5 % du chiffre d'affaires, correspondant à 28,6 milliards de FCFA, et le taux de frais de personnel représente 4,2 %, soit 11,5 milliards de FCFA.

Source : Direction des Assurances

4.2 Évolution comparée

Segment	T-1 an (2025 T1)	T-1 (2025 T4)	T (2026 T1)	Évol. QoQ	Évol. YoY
Chiffre d'affaires IARD	173,33 Mds FCFA	65,21 Mds FCFA	186,71 Mds FCFA	+186.3 %	+7.7 %
Chiffre d'affaires VIE	72,92 Mds FCFA	87,01 Mds FCFA	85,72 Mds FCFA	-1.5 %	+17.6 %
TOTAL MARCHÉ	246,25 Mds FCFA	152,21 Mds FCFA	272,43 Mds FCFA	+79.0 %	+10.6 %

Source : Direction des Assurances

Au premier trimestre 2026, le marché ivoirien des assurances affiche un chiffre d'affaires global de 272,4 milliards de FCFA, en progression de 10,6 % en glissement annuel par rapport au premier trimestre 2025 (246,2 milliards de FCFA), ce qui traduit une dynamique soutenue de l'activité. En séquentiel, la hausse de 79,0 % par rapport au quatrième trimestre 2025 (152,2 milliards de FCFA) reflète en grande partie des effets de saisonnalité structurels entre trimestres et doit être interprétée avec prudence. L'analyse par branche révèle que la croissance annuelle est principalement portée par le segment Vie, dont le chiffre d'affaires s'établit à 85,7 milliards de FCFA, en hausse de 17,6 % sur un an, qualifiée de forte. Le segment IARD, avec 186,7 milliards de FCFA, enregistre quant à lui une progression soutenue de 7,7 % en glissement annuel, constituant la composante majoritaire du portefeuille global.

Source : Direction des Assurances

4.3 Concentration du marché

Indicateur	Segment IARD	Segment Vie
CR5, Part des 5 premières compagnies	64.4 %	84.4 %
CR5 trimestre précédent (2025 T4)	35.2 %	75.7 %
Évolution CR5 vs T-1	+29.2 pts	+8.7 pts
Indice Herfindahl-Hirschman (HHI)	1286	1653
Diagnostic concurrentiel	- Modérément concentré	- Concentré

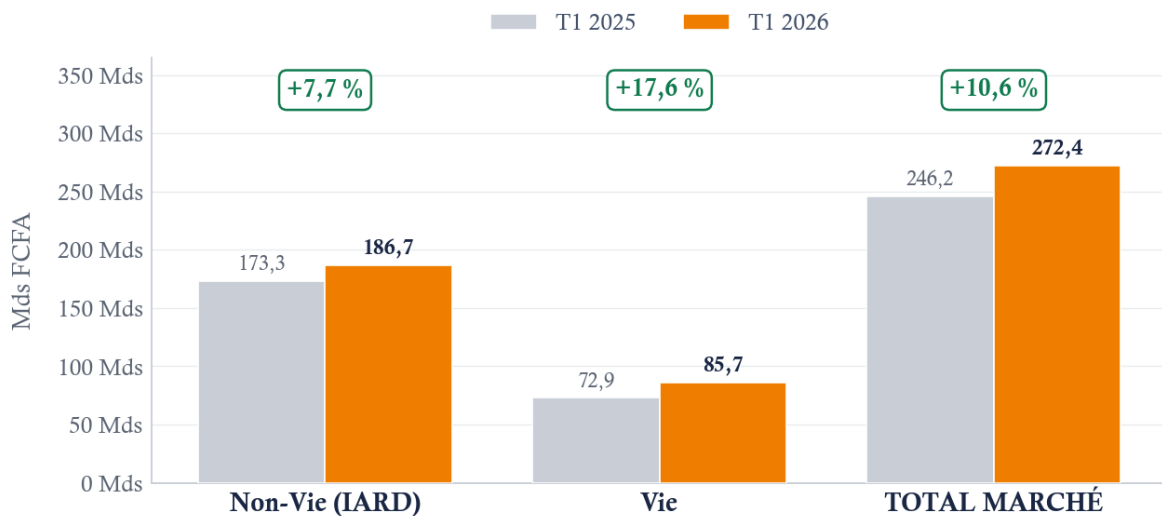
Source : Direction des Assurances

Au premier trimestre 2026, les deux segments du marché ivoirien des assurances présentent des niveaux de concentration sensiblement distincts, tous deux orientés à la hausse par rapport au trimestre précédent. En assurance Vie, le marché affiche un caractère oligopolistique marqué, avec un CR5 de 84,4 %, en progression de 8,7 points par rapport au quatrième trimestre 2025 (75,7 %), et un indice HHI de 1 653, caractéristique d'une concentration modérée à élevée. Les cinq acteurs dominants de ce segment sont SUNU VIE, SANLAMALLIANZ VIE, NSIA VIE, WAFSA VIE et PRUDENTIAL BELIFE. En assurance IARD, la concentration est également forte, le CR5 atteignant 64,4 %, soit une hausse particulièrement significative de 29,2 points par rapport au trimestre précédent (35,2 %), avec un HHI de 1 286. Ces dynamiques appellent une vigilance prudentielle accrue : la part prépondérante détenue par un nombre restreint d'opérateurs expose le marché à un risque systémique en cas de défaillance d'un acteur dominant, et justifie un suivi renforcé de la solvabilité et des pratiques concurrentielles de ces entités.

Source : Direction des Assurances

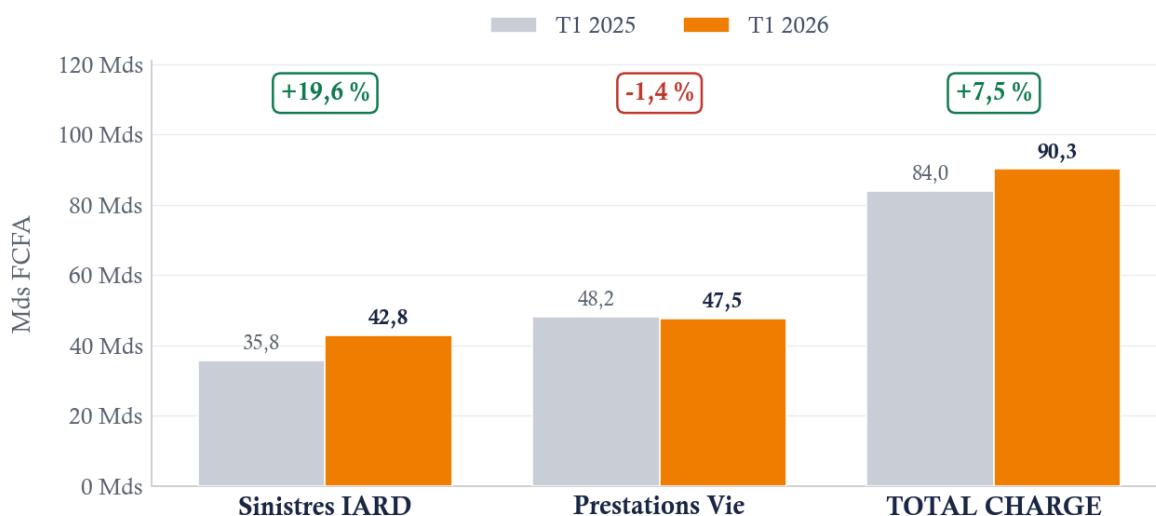
4.4 Comparaison annuelle (T1 2026 vs T1 2025)

Chiffres d'affaires — T1 2026 vs T1 2025



Source : Direction des Assurances

Prestations et sinistres payés — T1 2026 vs T1 2025



Source : Direction des Assurances

Au premier trimestre 2026, le marché ivoirien des assurances affiche une croissance soutenue de son chiffre d'affaires total, lequel progresse de 10,6 % pour s'établir à 272,4 milliards de FCFA, contre 246,2 milliards de FCFA à la même période de 2025. Cette dynamique est portée en premier lieu par le segment Vie, qui constitue le principal moteur de la période avec une progression de 17,6 %, les primes collectées passant de 72,9 à 85,7 milliards de FCFA. Le segment IARD enregistre pour sa part une croissance plus modérée de 7,7 %, les cotisations évoluant de 173,3 à 186,7 milliards de FCFA, demeurant néanmoins le premier contributeur en volume. S'agissant des prestations et sinistres payés, la charge technique globale s'établit à 90,3 milliards de FCFA au premier trimestre 2026, contre 84,0 milliards de FCFA un an auparavant, soit une hausse de 7,5 %. Cette progression, inférieure à celle du chiffre d'affaires total, traduit une légère amélioration de l'équilibre technique d'ensemble. Toutefois, la forte progression des sinistres IARD, en hausse de 19,6 % à 42,8 milliards de FCFA contre 35,8 milliards de FCFA, mérite une attention particulière, tandis que les prestations Vie reculent modérément de 1,4 %, à 47,5 milliards de FCFA.

Source : Direction des Assurances

PARTIE 05

Segment Vie

DANS CETTE PARTIE

- 5.1 Indicateurs clés du segment Vie
- 5.2 Classement des sociétés Vie
- 5.3 Évolution annuelle par société (vs T-1 an)
- 5.4 Ventilation par garantie (Individuel + Collectif)
- 5.5 Ventilation par type de prestation (Individuel + Collectif)
- 5.6 Provisions mathématiques agrégées
- 5.7 Classement des sociétés par taux de frais généraux

EN BREF

■ **Production** : Le segment Vie enregistre 85,7 Mds FCFA au T1 2026, en hausse de 17,6 % sur un an.

■ **Top 3** : SUNU VIE, SANLAMALLIANZ VIE et NSIA VIE concentrent 62 % de la collecte du marché.

■ **Équilibre technique** : Le ratio Prestations/Primes s'établit à 55,4 %, traduisant une charge technique maîtrisée.

■ **Mix produits** : L'épargne demeure la garantie dominante avec 46 % de la collecte vie totale.

■ **Engagements** : Les provisions mathématiques atteignent 892,6 Mds FCFA, en progression de 3,9 % sur un an.

■ **À noter** : Les chiffres excluent SOMAVIE en difficulté; SONAM VIE n'a pas transmis ses données à la date d'édition.

Source : Direction des Assurances

5.1 Indicateurs clés du segment Vie

Indicateur	T1 2026	T1 2025	Évolution
Chiffre d'affaires	85,72 Mds FCFA	72,92 Mds FCFA	+17.6 %
Prestations payées	47,52 Mds FCFA	48,20 Mds FCFA	-1.4 %
Ratio P/P	55.4 %	66.1 %	-
Contrats actifs (Indiv + Coll)	3 610 199	2 832 064	+27.5 %
Production bancassurance	29,83 Mds FCFA	16,42 Mds FCFA	+81.7 %
Production digital / mobile	0,54 Mds FCFA	0,22 Mds FCFA	+141.9 %
Emprunts publics (placements État)	-	-	-
Dettes dues aux réassureurs	1,26 Mds FCFA	0,89 Mds FCFA	+40.4 %
Charge de gestion (frais perso + compte 80)	12,88 Mds FCFA	14,84 Mds FCFA	-13.2 %
Taux de commission global	Non disponible *	Non disponible *	-
Provisions mathématiques	892,62 Mds FCFA	859,01 Mds FCFA	+3.9 %

Source : Direction des Assurances

* Taux de commission global non disponible, chantier de mise à niveau du schéma de collecte par canal en cours.

Au premier trimestre 2026, le segment Vie de la Côte d'Ivoire affiche une dynamique soutenue, avec un chiffre d'affaires de 85,7 milliards de FCFA, en progression de 17,6 % par rapport à la même période de l'exercice précédent. Cette croissance s'accompagne d'une expansion significative du portefeuille, qui atteint 3 610 199 contrats actifs, soit une hausse de 27,5 % sur un an, témoignant d'un élargissement notable de la base assurée. La bancassurance consolide sa position de premier canal de distribution avec 29,8 milliards de FCFA, représentant 34,8 % du chiffre d'affaires, tandis que le canal digital et mobile demeure marginale à 0,6 % du chiffre d'affaires, soit 538,1 millions de FCFA, indiquant un potentiel de développement encore sous-exploité. La charge de gestion s'établit à 12,9 milliards de FCFA, soit 15,0 % du chiffre d'affaires, à un niveau maîtrisé.

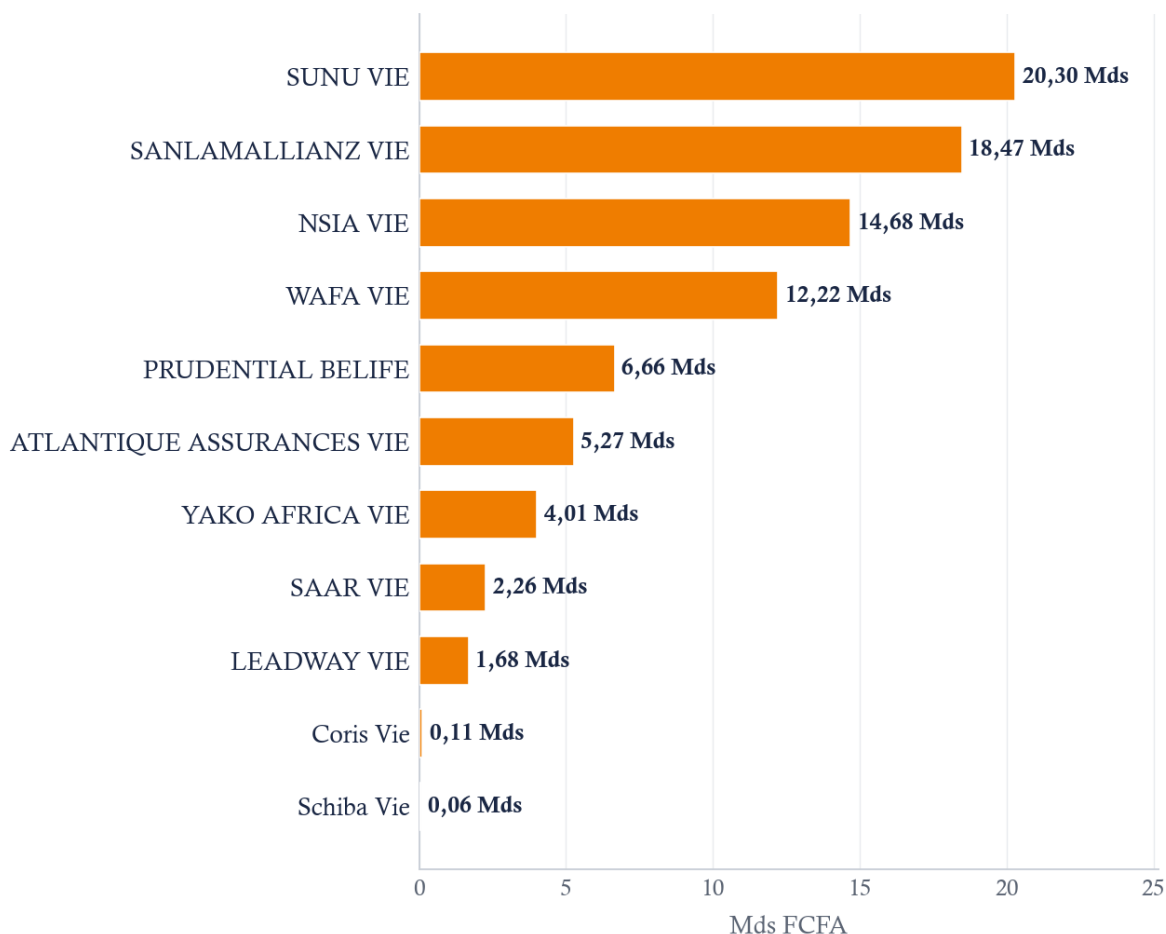
Par ailleurs, les provisions mathématiques atteignent 892,6 milliards de FCFA, reflétant la solidité des engagements du segment, tandis que l'exposition aux dettes réassureurs reste limitée à 1,3 milliard de FCFA.

Source : Direction des Assurances

5.2 Classement des sociétés Vie

Chiffre d'affaires par société — T1 2026

Segment Vie • Côte d'Ivoire • Classement décroissant



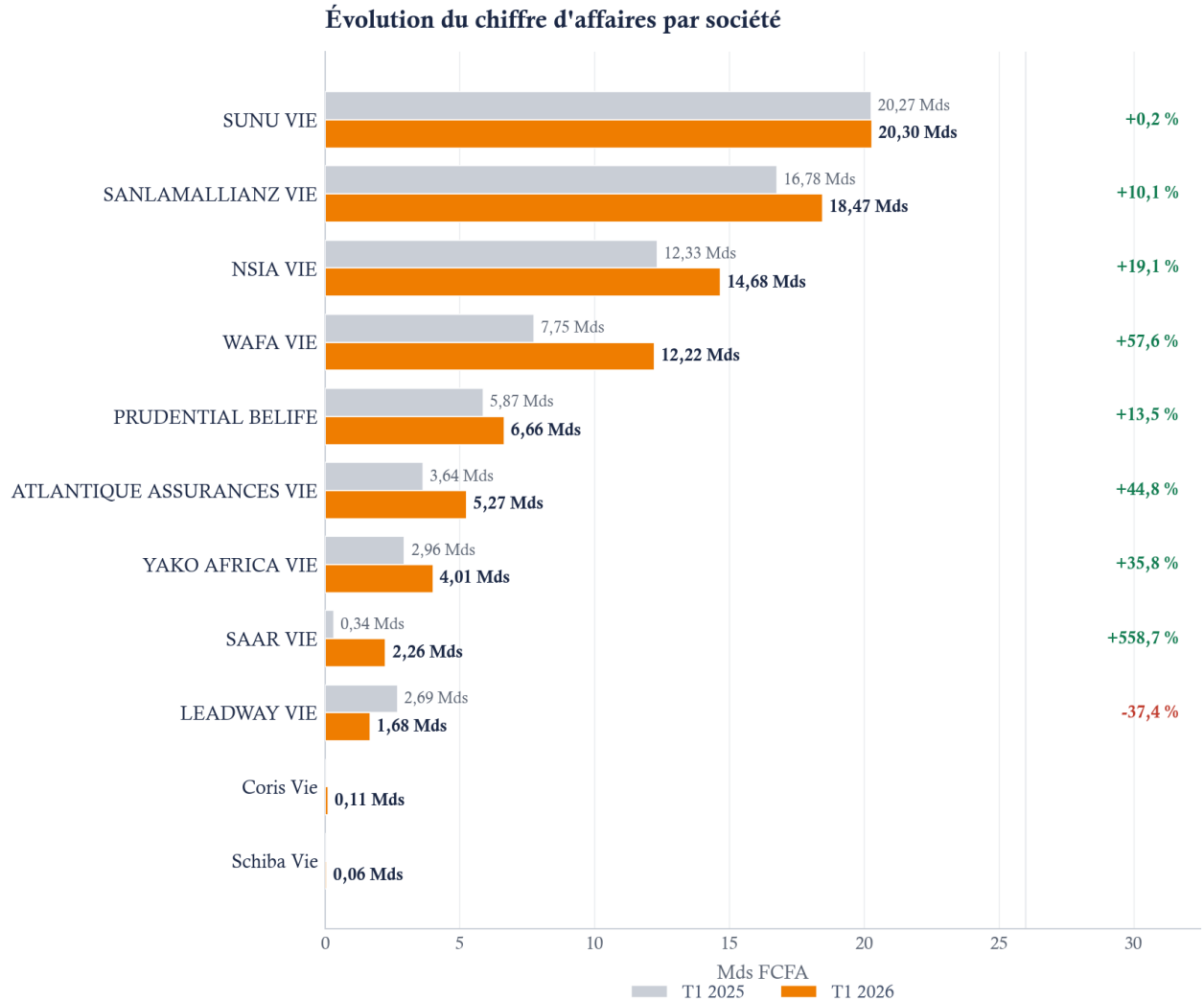
Source : Direction des Assurances

Au premier trimestre 2026, le marché vie ivoirien, affiche un chiffre d'affaires total de 85,7 milliards de FCFA et révèle une concentration élevée au profit des trois premiers opérateurs. SUNU Vie domine le segment avec 20,3 milliards de FCFA, soit 23,7 % de parts de marché, devant SANLAMALLIANZ Vie (18,5 milliards de FCFA, 21,6 %) et NSIA Vie (14,7 milliards de FCFA, 17,1 %). Ces trois acteurs captent conjointement 62,4 % du marché, témoignant d'une structure oligopolistique marquée. En bas de classement, LEADWAY Vie (1,7 milliard de FCFA, 2,0 %), Coris Vie (109,1 millions de FCFA, 0,1 %) et Schiba Vie (58,5 millions de FCFA, 0,1

%) affichent des volumes très limités, caractéristiques d'opérateurs récents ou à positionnement de niche, dont la présence reste marginale sur le segment.

Source : Direction des Assurances

5.3 Évolution annuelle par société (T1 2025 vers T1 2026)



Source : Direction des Assurances

Au premier trimestre 2026, le segment Vie enregistre des dynamiques contrastées. SAAR Vie se distingue par une progression spectaculaire de ses primes, passant de 342,7 millions FCFA à 2,3 milliards FCFA, soit une hausse de 558,7 %, traduisant vraisemblablement le déploiement d'une nouvelle offre commerciale ou l'activation d'un contrat collectif d'envergure. Wafa Vie consolide sa trajectoire ascendante avec une progression de 57,6 %, portant ses primes de 7,8 à 12,2 milliards FCFA, tandis qu'Atlantique Assurances Vie affiche une croissance soutenue de 44,8 %, de 3,6 à 5,3

milliards FCFA. À l'inverse, Leadway Vie accuse le repli le plus significatif, avec une contraction de 37,4 % ramenant ses primes de 2,7 à 1,7 milliard FCFA, pouvant refléter une restructuration de portefeuille ou une perte de contrats. SUNU Vie et SanlamAllianz Vie affichent des évolutions modestes, respectivement +0,2 % et +10,1 %, signalant une certaine stabilisation. L'entrée de Coris Vie et Schiba Vie élargit l'offre du marché. Globalement, la dynamique du segment Vie demeure orientée à la hausse, portée par des acteurs en forte expansion.

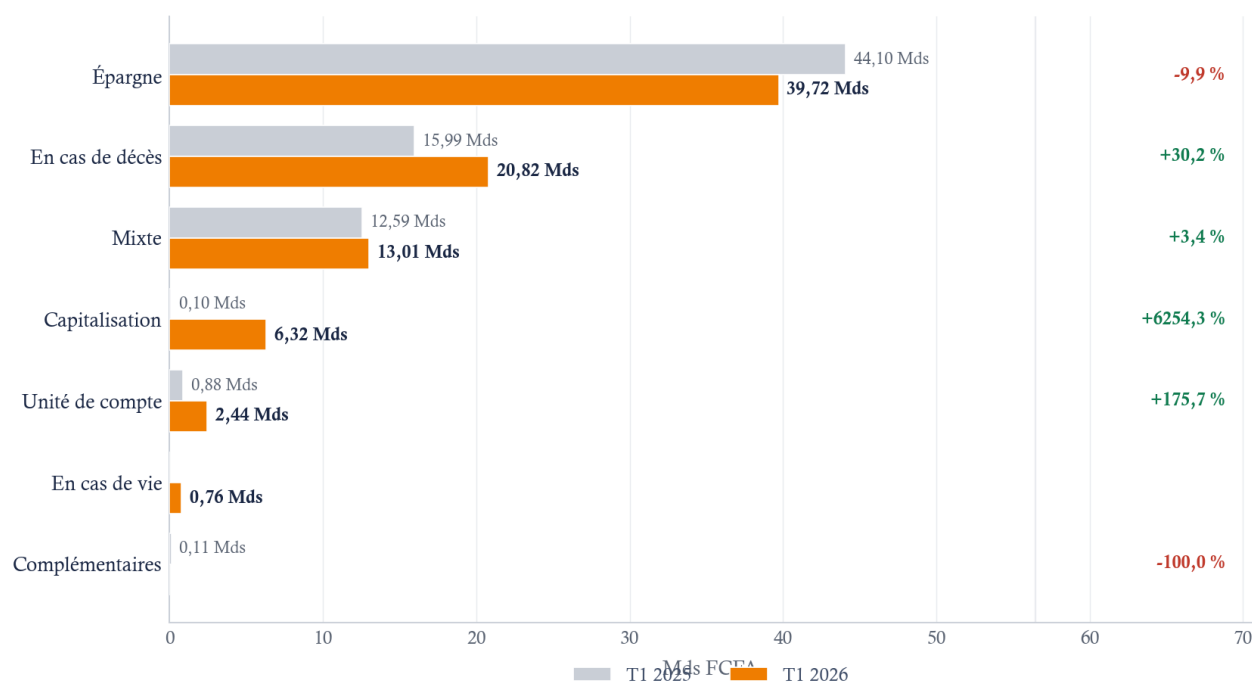
Source : Direction des Assurances

5.4 Ventilation par garantie (Individuel + Collectif)

Garantie	T1 2026	Part	T1 2025	Évolution
En cas de vie	0,76 Mds FCFA	0.9 %	-	-
En cas de décès	20,82 Mds FCFA	24.3 %	15,99 Mds FCFA	+30.2 %
Mixte	13,01 Mds FCFA	15.2 %	12,59 Mds FCFA	+3.4 %
Épargne	39,72 Mds FCFA	46.3 %	44,10 Mds FCFA	-9.9 %
Capitalisation	6,32 Mds FCFA	7.4 %	0,10 Mds FCFA	+6254.3 %
Unité de compte	2,44 Mds FCFA	2.8 %	0,88 Mds FCFA	+175.7 %
Complémentaires	-	0.0 %	0,11 Mds FCFA	-100.0 %
Microassurance vie	2,65 Mds FCFA	3.1 %	1,37 Mds FCFA	+93.0 %
Acceptations	-	0.0 %	-	-

Source : Direction des Assurances

Ventilation par garantie — comparaison annuelle



Source : Direction des Assurances

Au premier trimestre 2026, le segment Vie de la Côte d'Ivoire est dominé par la garantie Épargne, qui représente 46,3 % des cotisations avec 39,7 milliards de FCFA, bien qu'elle accuse un repli de 9,9 % par rapport à la même période de l'année

précédente (44,1 milliards de FCFA), signal d'un possible réajustement des comportements d'épargne. La garantie En cas de décès s'affirme comme le second poste avec 20,8 milliards de FCFA (24,3 %), en progression marquée de 30,2 %, traduisant une demande accrue de couverture protectrice. La Capitalisation enregistre la hausse la plus spectaculaire, passant de 99,4 millions à 6,3 milliards de FCFA (+6 254,3 %), ce qui mérite une analyse approfondie quant à sa pérennité. Les Unités de compte progressent de 175,7 % à 2,4 milliards de FCFA (2,8 %), constituant un signal encourageant de modernisation du marché, bien que leur poids demeure encore marginal. La Microassurance vie double quasiment à 2,6 milliards de FCFA (+93,0 %), confirmant l'élargissement de la base assurable. D'un point de vue prudentiel, la concentration persistante sur l'Épargne, conjuguée au recul de cette dernière et aux fortes variations sur des postes secondaires, invite à surveiller l'équilibre du mix produits et la solidité des engagements à long terme.

Source : Direction des Assurances

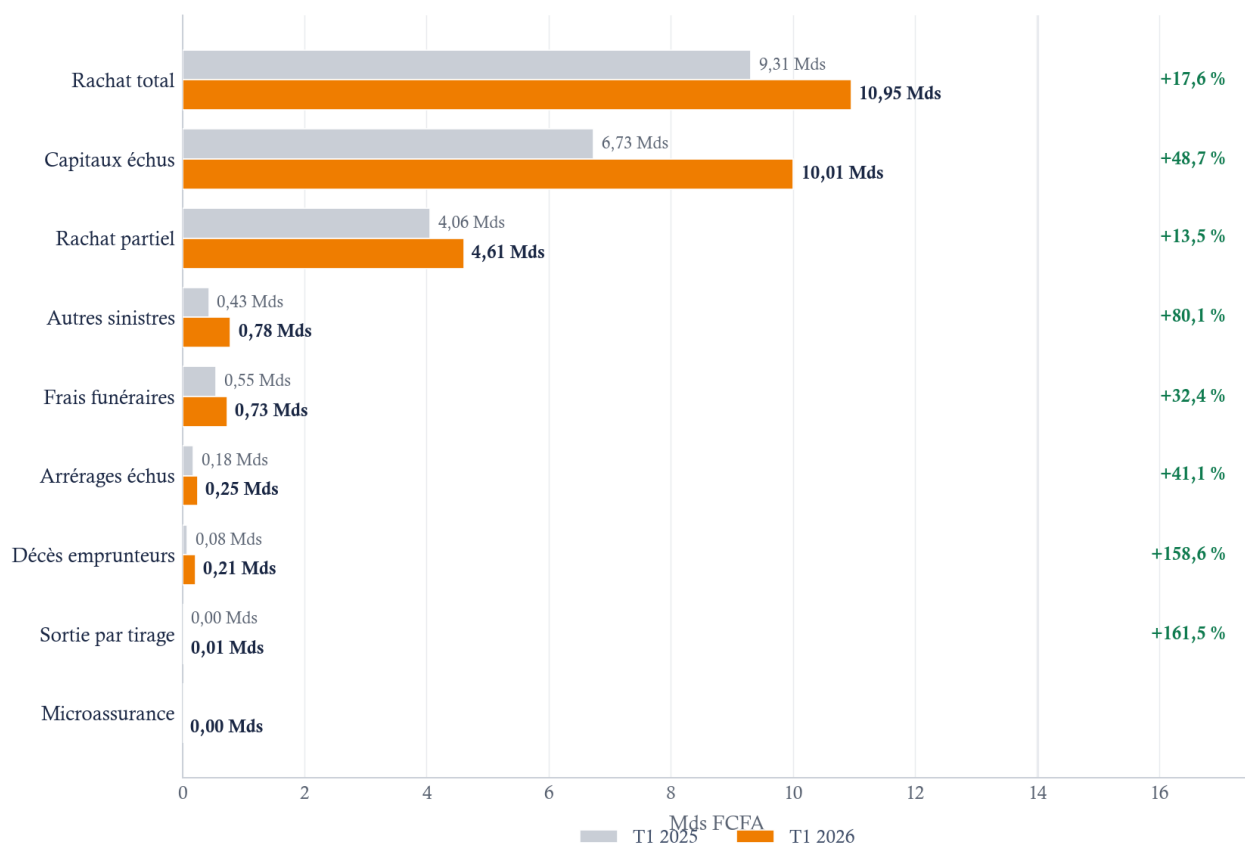
5.5 Ventilation par type de prestation (Individuel + Collectif)

Individuel

Type de prestation	Prestations déclarées	Payées dans le trimestre	Stock fin trimestre
Arrérages échus	2,67 Mds FCFA	0,25 Mds FCFA	5,16 Mds FCFA
Capitaux échus	33,89 Mds FCFA	10,01 Mds FCFA	10,65 Mds FCFA
Décès emprunteurs	0,23 Mds FCFA	0,21 Mds FCFA	1,45 Mds FCFA
Frais funéraires	0,81 Mds FCFA	0,73 Mds FCFA	0,77 Mds FCFA
Rachat partiel	11,81 Mds FCFA	4,61 Mds FCFA	0,02 Mds FCFA
Rachat total	33,19 Mds FCFA	10,95 Mds FCFA	0,21 Mds FCFA
Sortie par tirage	0,01 Mds FCFA	0,01 Mds FCFA	-
Microassurance	0,00 Mds FCFA	0,00 Mds FCFA	0,00 Mds FCFA
Autres sinistres	11,96 Mds FCFA	0,78 Mds FCFA	7,45 Mds FCFA
TOTAL	94,58 Mds FCFA	27,56 Mds FCFA	25,71 Mds FCFA

Source : Direction des Assurances

Prestations payées dans le trimestre — Individuel



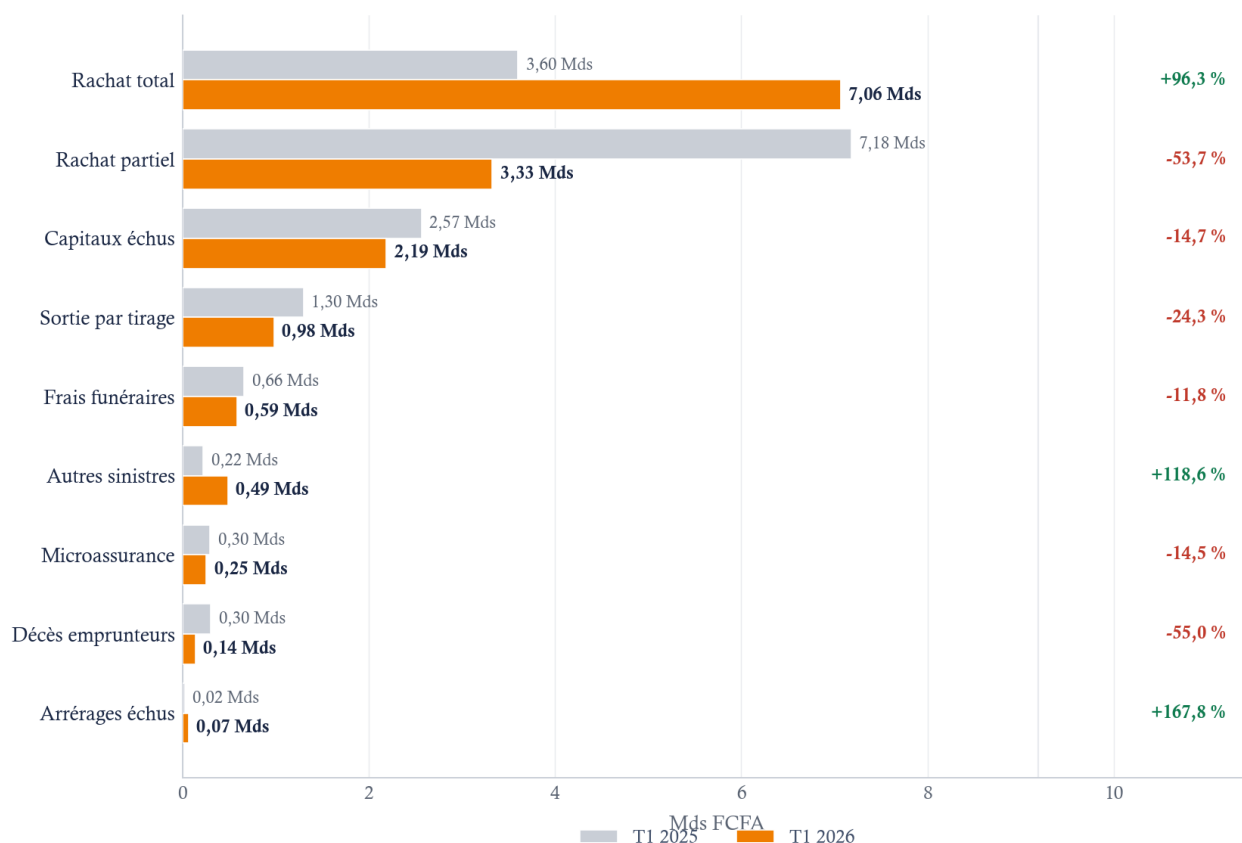
Source : Direction des Assurances

Collectif

Type de prestation	Prestations déclarées	Payées dans le trimestre	Stock fin trimestre
Arrérages échus	0,12 Mds FCFA	0,07 Mds FCFA	0,28 Mds FCFA
Capitaux échus	2,49 Mds FCFA	2,19 Mds FCFA	7,19 Mds FCFA
Décès emprunteurs	0,94 Mds FCFA	0,14 Mds FCFA	0,69 Mds FCFA
Frais funéraires	0,74 Mds FCFA	0,59 Mds FCFA	1,65 Mds FCFA
Rachat partiel	3,43 Mds FCFA	3,33 Mds FCFA	0,00 Mds FCFA
Rachat total	8,47 Mds FCFA	7,06 Mds FCFA	0,07 Mds FCFA
Sortie par tirage	0,97 Mds FCFA	0,98 Mds FCFA	0,07 Mds FCFA
Microassurance	0,48 Mds FCFA	0,25 Mds FCFA	0,60 Mds FCFA
Autres sinistres	1,21 Mds FCFA	0,49 Mds FCFA	1,89 Mds FCFA
TOTAL	18,84 Mds FCFA	15,09 Mds FCFA	12,44 Mds FCFA

Source : Direction des Assurances

Prestations payées dans le trimestre — Collectif



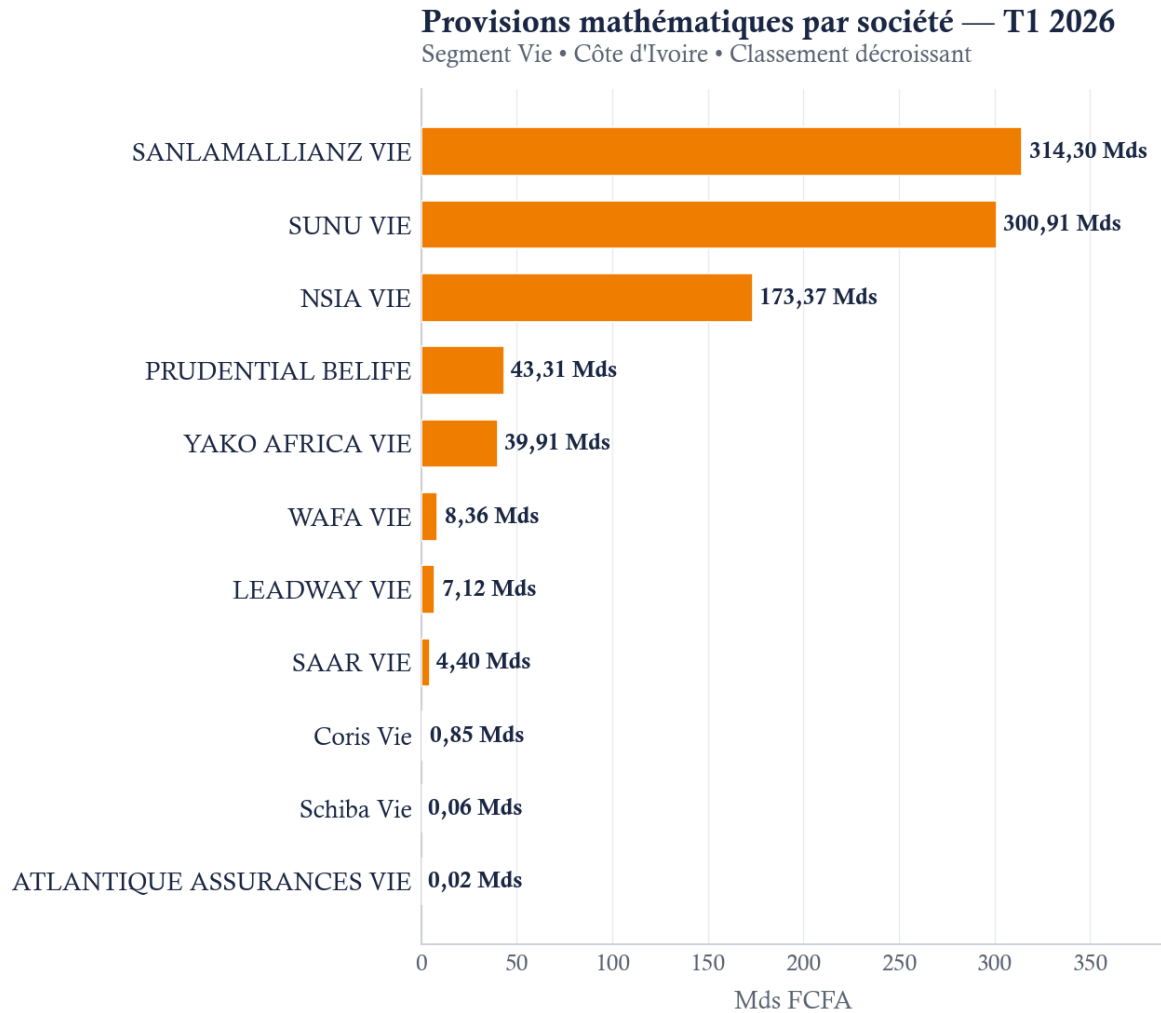
Source : Direction des Assurances

Au premier trimestre 2026, les prestations réglées au titre du segment Vie s'établissent à 27,6 milliards FCFA pour le bloc individuel et 15,1 milliards FCFA pour le bloc collectif. Côté individuel, les rachats totaux (11,0 Mds FCFA) et partiels (4,6 Mds FCFA) concentrent à eux seuls près de 57 % des décaissements, traduisant une pression de décollecte volontaire significative, tandis que les capitaux échus (10,0 Mds FCFA) constituent la principale prestation due. Côté collectif, les rachats totaux (7,1 Mds FCFA) dominent également, suivis des capitaux échus (2,2 Mds FCFA) et des rachats partiels (3,3 Mds FCFA). Les stocks en portefeuille demeurent substantiels : 25,7 Mds FCFA en individuel, portés notamment par les capitaux échus (10,6 Mds FCFA), les autres sinistres (7,4 Mds FCFA) et les rachats partiels (22,4 Mds FCFA), et 12,4 Mds FCFA en collectif, avec les capitaux échus (7,2 Mds FCFA) et les autres sinistres (1,9 Mds FCFA) en tête. Sur le plan prudentiel, la conjonction de rachats massifs et de stocks élevés expose les assureurs à un risque de liquidité accru, appelant une vigilance renforcée sur l'adéquation actif-passif.

Source : Direction des Assurances

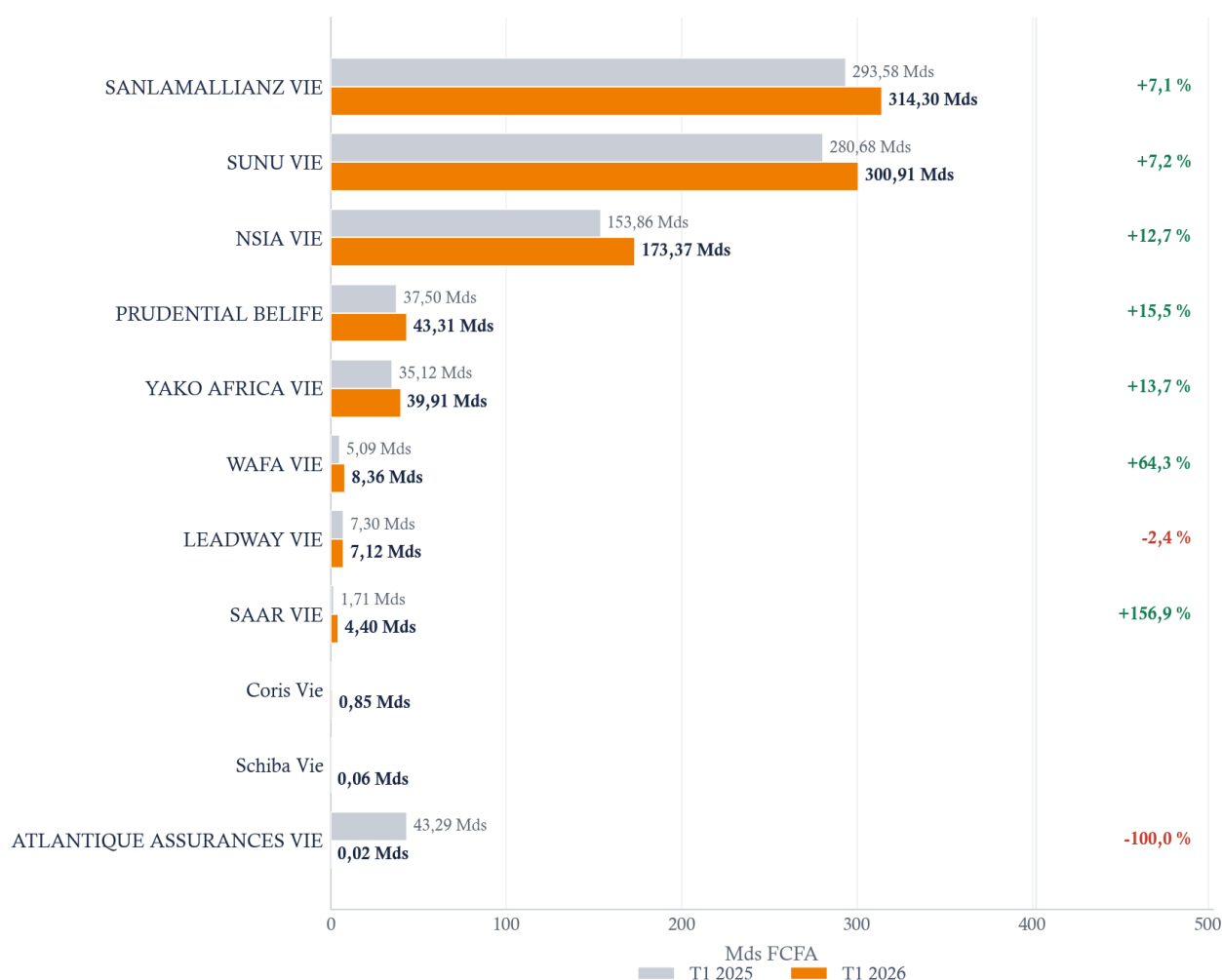
5.6 Provisions mathématiques agrégées

Le total des provisions mathématiques constituées par les compagnies Vie atteint 892,62 Mds FCFA au premier trimestre 2026, contre 859,01 Mds FCFA au premier trimestre 2025 (+3.9 %).



Source : Direction des Assurances

Évolution des provisions mathématiques par société



Source : Direction des Assurances

Au premier trimestre 2026, les provisions mathématiques agrégées du segment Vie s'établissent à 892,6 milliards de FCFA, contre 859,0 milliards de FCFA à la même période de l'exercice précédent, soit une progression annuelle de 3,9 %. Cette dynamique de croissance modérée mais soutenue traduit l'accumulation continue d'engagements techniques de long terme portés par les compagnies d'assurance vie opérant sur le marché ivoirien. Le ratio provisions mathématiques sur chiffre d'affaires trimestriel ressort à 10,41, pour un chiffre d'affaires vie de 85,7 milliards de FCFA, confirmant le poids structurellement élevé des engagements cumulés au regard des flux de production courante. Ce niveau constitue un signal de maturité du marché, caractéristique d'un portefeuille dominé par des contrats à durée longue. L'adossement actif de ces provisions, dont l'analyse détaillée est développée en Partie 9, représente un enjeu prudentiel central pour la solvabilité des opérateurs.

Au premier trimestre 2026, les provisions mathématiques (PM) du segment Vie s'établissent à 892,6 milliards de FCFA, réparties sur onze sociétés agréées. La structure du marché demeure fortement concentrée : les trois premiers opérateurs, SANLAMALLIANZ VIE (314,3 Mds FCFA, 35,2 %), SUNU VIE (300,9 Mds FCFA, 33,7 %) et NSIA VIE (173,4 Mds FCFA, 19,4 %), cumulent 88,3 % des engagements totaux, témoignant d'une polarisation structurelle persistante. Du côté des progressions, SAAR VIE enregistre la plus forte hausse en base annuelle (+156,9 %, de 1,7 à 4,4 Mds FCFA), suivie de Wafa Vie (+64,3 %, de 5,1 à 8,4 Mds FCFA) et de PRUDENTIAL BELIFE (+15,5 %, de 37,5 à 43,3 Mds FCFA), signaux d'une collecte dynamique sur ces entités. À l'inverse, ATLANTIQUE ASSURANCES VIE affiche un repli quasi-intégral de ses PM (de 43,3 Mds FCFA à 18,0 millions de FCFA), situation qui mérite une attention particulière quant à d'éventuelles sorties ou rachats massifs, tandis que LEADWAY VIE recule modérément (-2,4 %). Le niveau agrégé des PM soulève un enjeu prudentiel majeur en matière d'adossement actif-passif, analysé en Partie 9.

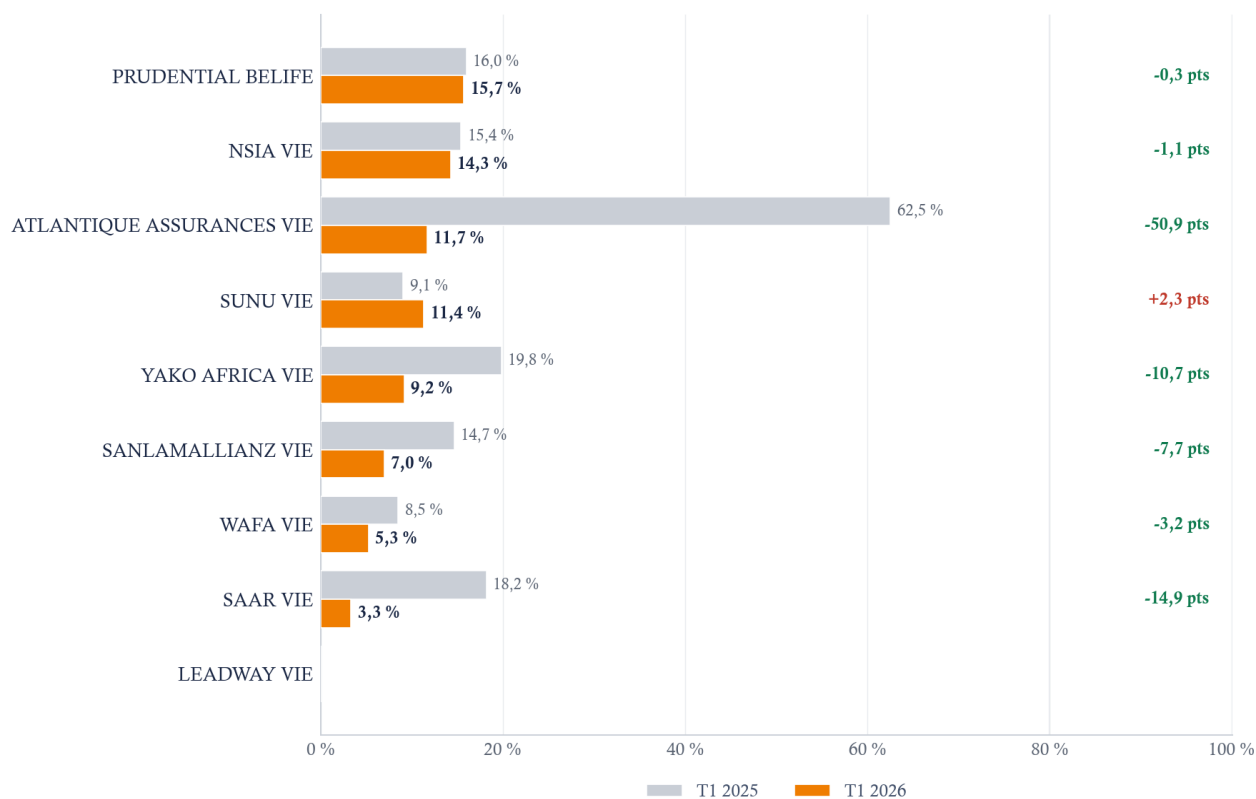
Source : Direction des Assurances

5.7 Classement des sociétés par taux de frais généraux

#	Société	Frais généraux	CA T1 2026	Taux T1 2026	Taux T1 2025	Variation	Alerte
1	Schiba Vie	0,13 Mds FCFA	0,06 Mds FCFA	224.1 %	n/a	- (entrée récente)	-
2	Coris Vie	0,08 Mds FCFA	0,11 Mds FCFA	74.4 %	n/a	- (entrée récente)	-
3	PRUDENTIAL BELIFE	1,05 Mds FCFA	6,66 Mds FCFA	15.7 %	16.0 %	-0.3 pts	-
4	NSIA VIE	2,10 Mds FCFA	14,68 Mds FCFA	14.3 %	15.4 %	-1.1 pts	-
5	ATLANTIQUE ASSURANCES VIE	0,62 Mds FCFA	5,27 Mds FCFA	11.7 %	62.5 %	-50.9 pts	-
6	SUNU VIE	2,31 Mds FCFA	20,30 Mds FCFA	11.4 %	9.1 %	+2.3 pts	-
7	YAKO AFRICA VIE	0,37 Mds FCFA	4,01 Mds FCFA	9.2 %	19.8 %	-10.7 pts	-
8	SANLAMALLIANZ VIE	1,29 Mds FCFA	18,47 Mds FCFA	7.0 %	14.7 %	-7.7 pts	-
9	Wafa Vie	0,64 Mds FCFA	12,22 Mds FCFA	5.3 %	8.5 %	-3.2 pts	-
10	SAAR VIE	0,08 Mds FCFA	2,26 Mds FCFA	3.3 %	18.2 %	-14.9 pts	-
11	LEADWAY VIE	-	1,68 Mds FCFA	0.0 %	0.0 %	+0.0 pts	-

Source : Direction des Assurances

Taux de frais généraux par société — comparaison annuelle



Source : Direction des Assurances

Au premier trimestre 2026, l'analyse du taux de frais généraux des sociétés Vie agréées en Côte d'Ivoire révèle des disparités significatives appelant une attention prudentielle différenciée. Schiba Vie et Coris Vie, toutes deux en entrée récente sur le marché, affichent des taux respectifs de 224,1 % et 74,4 %, niveaux structurellement attendus en phase de montée en charge mais qui devront impérativement décroître à mesure que leur portefeuille se consolide. Prudential Belife, à 15,7 %, demeure dans la zone de vigilance bien qu'en légère amélioration de 0,3 point par rapport au premier trimestre 2025. Du côté de l'efficacité, Leadway Vie (0,0 %), SAAR Vie (3,3 %) et Wafa Vie (5,3 %) se distinguent favorablement, SAAR Vie enregistrant la plus forte amélioration du panel avec une baisse de 14,9 points. Atlantique Assurances Vie réalise également une correction remarquable de 50,9 points, ramenant son taux à 11,7 %. En revanche, SUNU Vie affiche la dégradation la plus notable avec une hausse de 2,3 points à 11,4 %. Dans ce contexte, la Direction des Assurances est appelée à exercer un suivi rapproché des sociétés dont le taux excède 20 % ou s'inscrit en tendance haussière.

Source : Direction des Assurances

PARTIE 06

Segment Non-Vie (IARD)

DANS CETTE PARTIE

- 6.1 Indicateurs clés du segment Non-Vie
- 6.2 Classement des sociétés IARD
- 6.3 Évolution annuelle par société (vs T-1 an)
- 6.4 Ventilation par branche d'activité
- 6.5 Ventilation par type de sinistre
- 6.6 Stock des Bons à Payer (BAP)
- 6.7 Recouvrement des recours
- 6.8 Classement des sociétés par taux de frais généraux

EN BREF

- **Production** : Le segment Non-Vie enregistre une production de 186,7 milliards FCFA, en progression de 7,7 % sur un an.
- **Concentration** : Les trois premiers acteurs, SANLAMALLIANZ, GNA Assurances et NSIA ASSURANCES, concentrent cumulativement 52 % du marché.
- **Équilibre technique** : Le taux de sinistralité s'établit à 22,9 %, traduisant une maîtrise satisfaisante de la charge sinistres sur la période.
- **Mix produits** : La branche Maladie demeure dominante et représente 44 % de la production totale du segment Non-Vie.
- **Engagements** : Le stock de bons à payer en clôture atteint 11,1 milliards FCFA, en hausse de 35,9 % par rapport au premier trimestre 2025.
- **À noter** : Aucune situation particulière n'est signalée sur le segment Non-Vie au cours du premier trimestre 2026.

Source : Direction des Assurances

6.1 Indicateurs clés du segment Non-Vie

Indicateur	T1 2026	T1 2025	Évolution
Chiffre d'affaires	186,71 Mds FCFA	173,33 Mds FCFA	+7.7 %
Sinistres payés	42,79 Mds FCFA	35,77 Mds FCFA	+19.6 %
Taux de sinistralité	22.9 %	20.6 %	-
Contrats actifs (Indiv + Coll)	334 614	235 061	+42.4 %
Production bancassurance	3,27 Mds FCFA	1,34 Mds FCFA	+145.0 %
Production digital / mobile	1,88 Mds FCFA	1,45 Mds FCFA	+30.0 %
Emprunts publics (placements État)	18,39 Mds FCFA	15,38 Mds FCFA	+19.6 %
Dettes dues aux réassureurs	34,10 Mds FCFA	13,27 Mds FCFA	+157.0 %
Charge de gestion (frais perso + compte 80)	27,18 Mds FCFA	24,62 Mds FCFA	+10.4 %
Taux de commission global	Non disponible *	Non disponible *	-
Stock BAP clôture	11,15 Mds FCFA	8,21 Mds FCFA	+35.9 %

Source : Direction des Assurances

* Taux de commission global non disponible, chantier de mise à niveau du schéma de collecte par canal en cours.

Au premier trimestre 2026, le segment Non-Vie de la Côte d'Ivoire affiche une dynamique de croissance soutenue, avec un chiffre d'affaires de 186,7 milliards de FCFA, en progression de 7,7 % sur un an, porté notamment par une expansion significative du portefeuille de contrats actifs, qui atteint 334 614 unités, soit une hausse de 42,4 % en glissement annuel. Ce développement du parc assuré traduit les effets conjugués de la diversification des canaux de distribution, illustrée par la forte progression de la bancassurance (+145,0 % à 3,3 milliards de FCFA) et du digital/mobile (+30,0 % à 1,9 milliard de FCFA). Toutefois, la sinistralité appelle une vigilance particulière : les sinistres payés s'établissent à 42,8 milliards de FCFA, en hausse de 19,6 %, soit une progression nettement supérieure à celle du chiffre d'affaires, tandis que le stock de bénéficiaires à payer (BAP) demeure à 11,1 milliards de

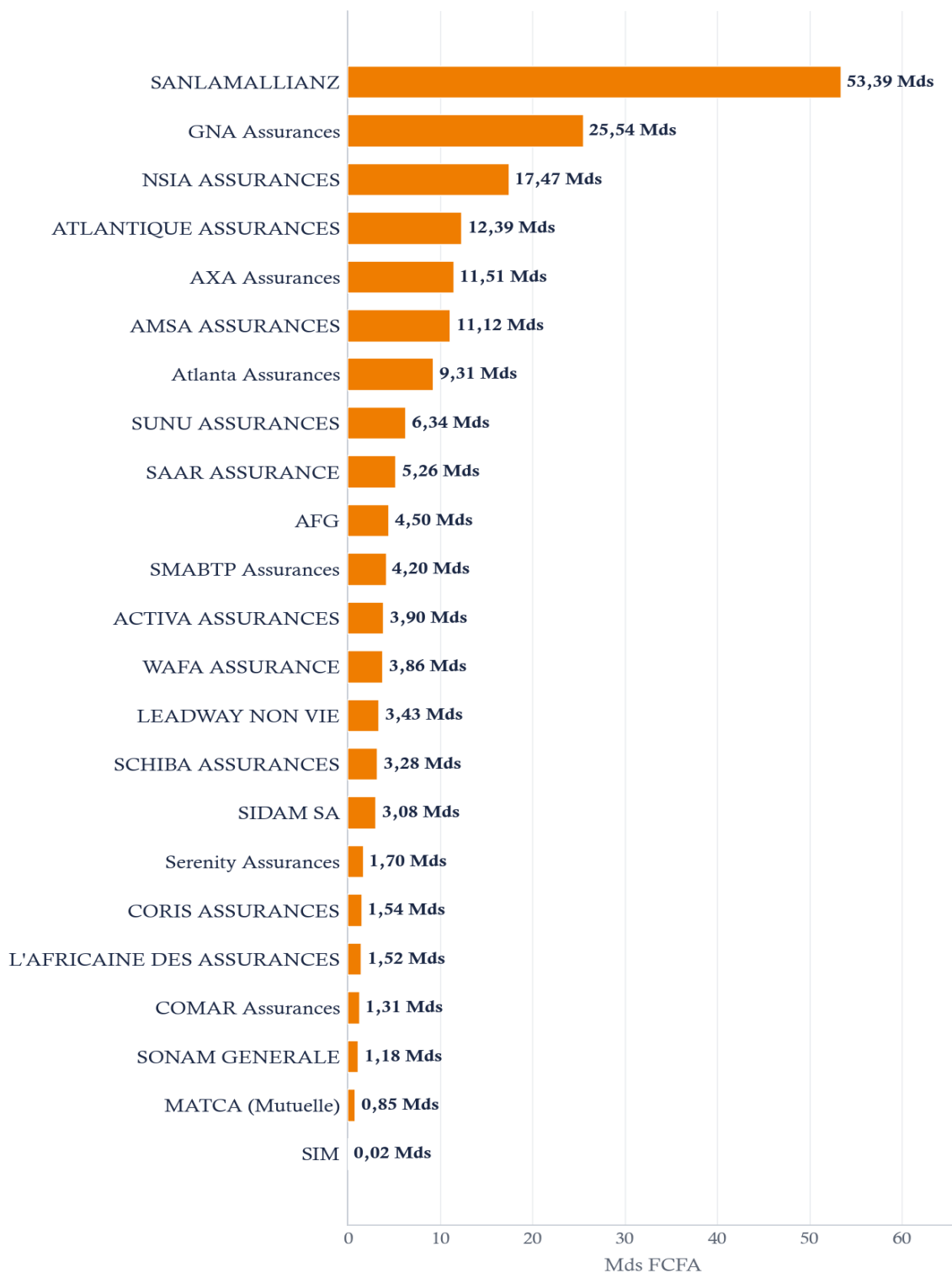
FCFA et les dettes envers les réassureurs à 34,1 milliards de FCFA, constituant des points de surveillance pour la solidité bilancielle du secteur.

Source : Direction des Assurances

6.2 Classement des sociétés IARD

Chiffre d'affaires par société — T1 2026

Segment Non-Vie • Côte d'Ivoire • Classement décroissant

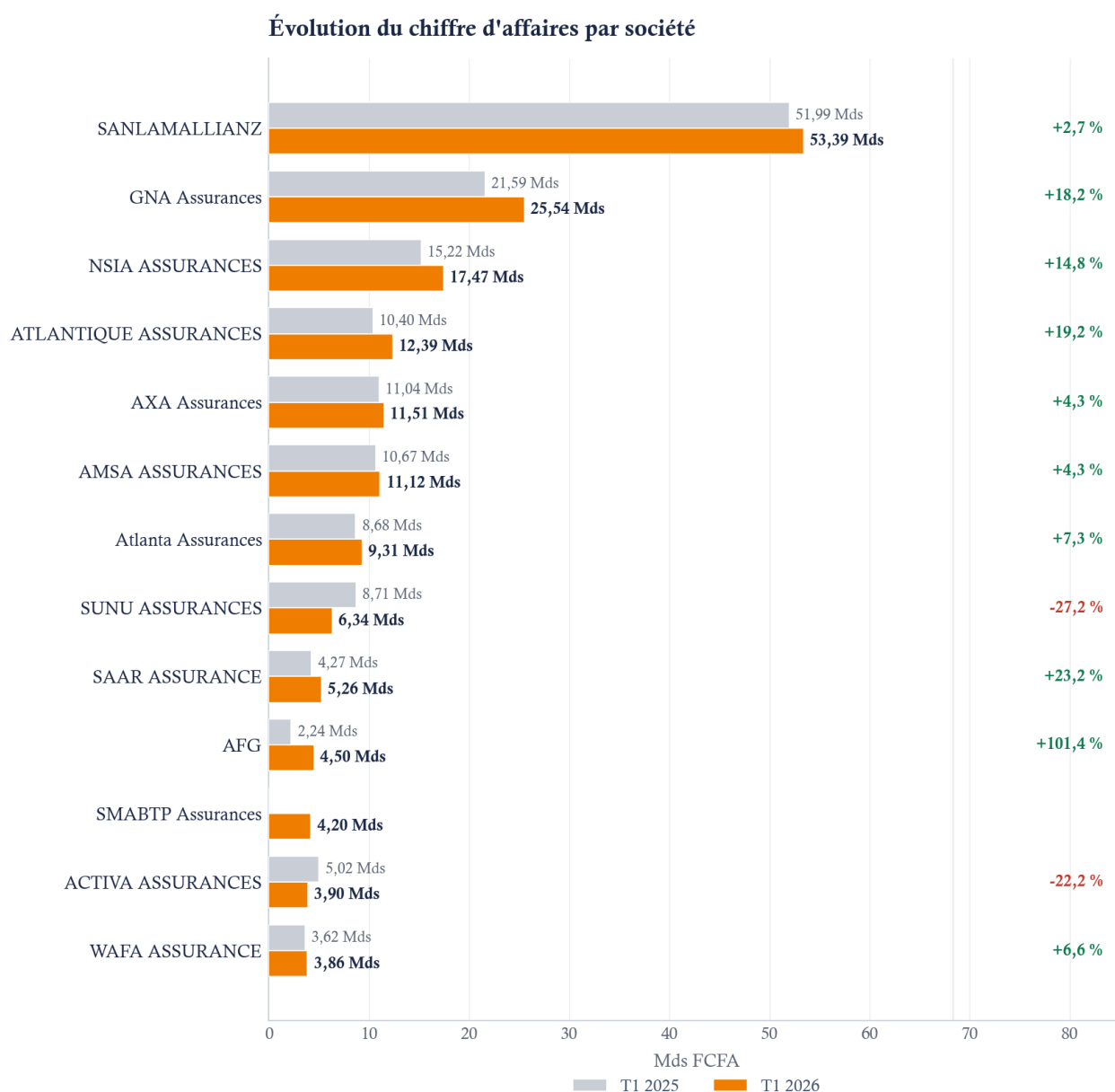


Source : Direction des Assurances

Au premier trimestre 2026, le segment Non-Vie de la Côte d'Ivoire enregistre un chiffre d'affaires global de 186,7 milliards de FCFA, réparti entre 23 sociétés. La structure du marché révèle une concentration marquée au sommet : les trois premiers opérateurs, SANLAMALLIANZ (53,4 Mds FCFA, 28,6 %), GNA Assurances (25,5 Mds FCFA, 13,7 %) et NSIA ASSURANCES (17,5 Mds FCFA, 9,4 %), captent à eux seuls 51,6 % de la production totale, attestant d'une position dominante solidement établie. En bas de classement, le profil des acteurs contraste nettement : SONAM GENERALE affiche 1,2 milliard de FCFA (0,6 %), MATCA 852,9 millions (0,5 %), tandis que SIM demeure marginale avec seulement 21,5 millions de FCFA, soit une part de marché nulle au sens statistique. Cet écart structurel entre leaders et acteurs de queue souligne la persistance d'une forte asymétrie concurrentielle au sein du marché ivoirien Non-Vie.

Source : Direction des Assurances

6.3 Évolution annuelle par société (T1 2025 vers T1 2026)



Source : Direction des Assurances

Au premier trimestre 2026, le segment Non-Vie du marché ivoirien présente un profil contrasté. Du côté des progressions, AFG enregistre la performance la plus remarquable, avec un chiffre d'affaires passant de 2,2 milliards à 4,5 milliards FCFA, soit une hausse de 101,4 %, traduisant une dynamique commerciale particulièrement soutenue. CORIS Assurances affiche également une forte croissance, de 843,5 millions à 1,5 milliard FCFA (+83,1 %), confirmant la montée en puissance de cet opérateur. SCHIBA Assurances progresse quant à elle de 2,1 milliards à 3,3 milliards

FCFA (+57,7 %). À l'inverse, SUNU Assurances accuse le repli le plus significatif, reculant de 8,7 milliards à 6,3 milliards FCFA (-27,2 %), suivi d'ACTIVA Assurances, en baisse de 5,0 milliards à 3,9 milliards FCFA (-22,2 %), et de Serenity Assurances, dont les primes diminuent de 2,0 milliards à 1,7 milliard FCFA (-15,3 %). Par ailleurs, l'entrée sur le marché de trois nouvelles sociétés, SMABTP Assurances, COMAR Assurances et SIM, témoigne d'un élargissement structurel de l'offre, de nature à renforcer la concurrence et à soutenir la dynamique globale du segment sur les prochains trimestres.

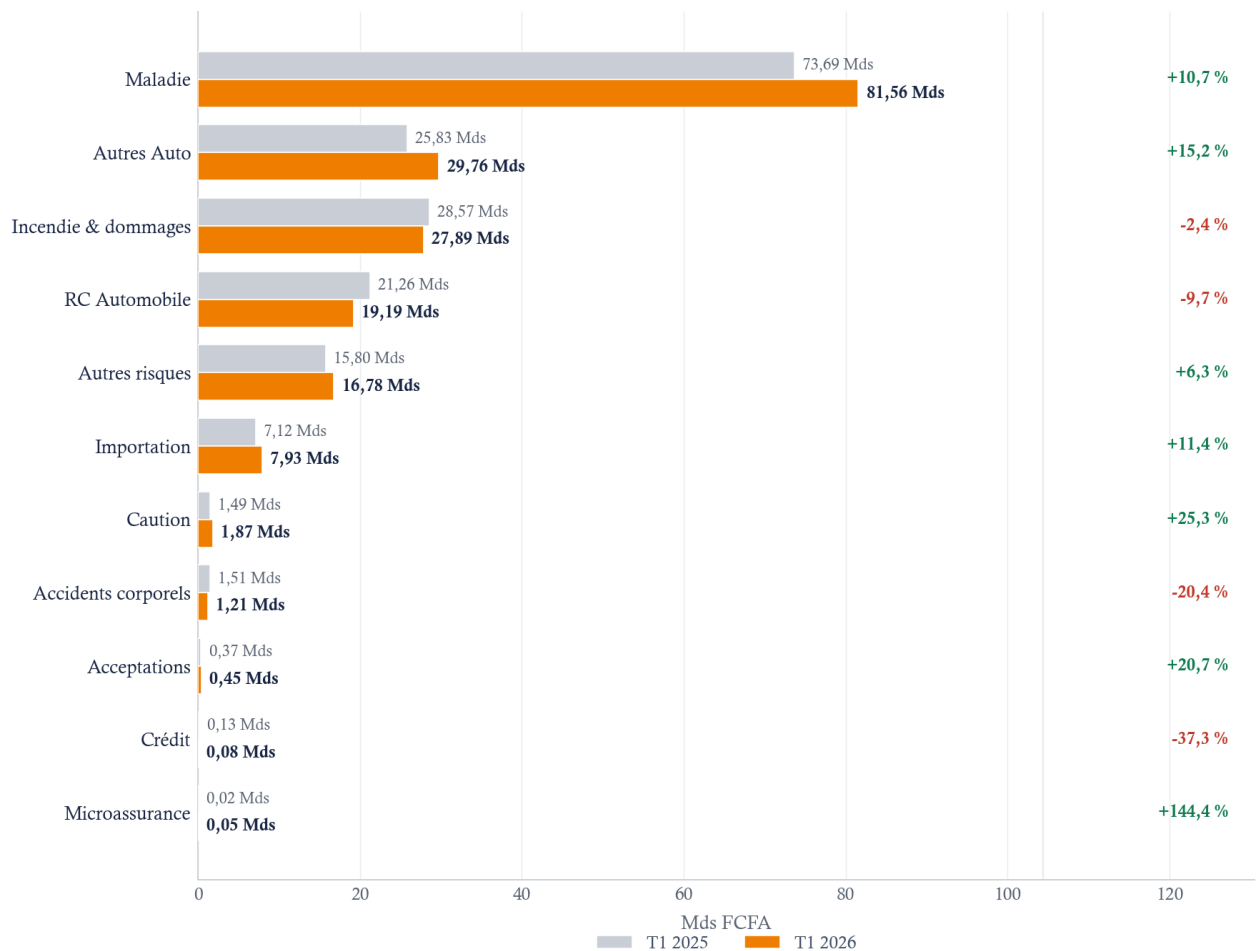
Source : Direction des Assurances

6.4 Ventilation par branche d'activité

Branche	T1 2026	Part	T1 2025	Évolution
Maladie	81,56 Mds FCFA	43.7 %	73,69 Mds FCFA	+10.7 %
Accidents corporels	1,21 Mds FCFA	0.6 %	1,51 Mds FCFA	-20.4 %
RC Automobile	19,19 Mds FCFA	10.3 %	21,26 Mds FCFA	-9.7 %
Autres Auto	29,76 Mds FCFA	15.9 %	25,83 Mds FCFA	+15.2 %
Incendie & dommages	27,89 Mds FCFA	14.9 %	28,57 Mds FCFA	-2.4 %
Crédit	0,08 Mds FCFA	0.0 %	0,13 Mds FCFA	-37.3 %
Caution	1,87 Mds FCFA	1.0 %	1,49 Mds FCFA	+25.3 %
Importation	7,93 Mds FCFA	4.2 %	7,12 Mds FCFA	+11.4 %
Microassurance	0,05 Mds FCFA	0.0 %	0,02 Mds FCFA	+144.4 %
Microassurance agricole	-0,07 Mds FCFA	-0.0 %	-	-
Autres risques	16,78 Mds FCFA	9.0 %	15,80 Mds FCFA	+6.3 %
Acceptations	0,45 Mds FCFA	0.2 %	0,37 Mds FCFA	+20.7 %

Source : Direction des Assurances

Ventilation par branche — comparaison annuelle



Source : Direction des Assurances

Au premier trimestre 2026, le segment Non-Vie de la Direction des Assurances de Côte d'Ivoire affiche une structure dominée par la branche Maladie, qui concentre 81,6 milliards de FCFA, soit 43,7 % du portefeuille, en progression de 10,7 % par rapport à la même période de l'année précédente (73,7 milliards de FCFA). Le socle traditionnel automobile, constitué de la RC Automobile et des Autres Auto, représente conjointement 26,2 % des primes, soit 49,0 milliards de FCFA. Toutefois, ces deux branches évoluent en sens contraire : la RC Automobile recule de 9,7 % à 19,2 milliards de FCFA, tandis que les Autres Auto progressent de 15,2 % à 29,8 milliards de FCFA. Parmi les évolutions notables, la branche Caution enregistre une hausse de 25,3 % et les Acceptations progressent de 20,7 %. La branche Crédit accuse en revanche un repli marqué de 37,3 %.

Enfin, la Microassurance, bien que marginale en volume (54,9 millions de FCFA), confirme son émergence avec une croissance de 144,4 %, signalant une dynamique

d'inclusion assurantielle boostée par SIM, la seule société, de microassurance agréée en 2025.

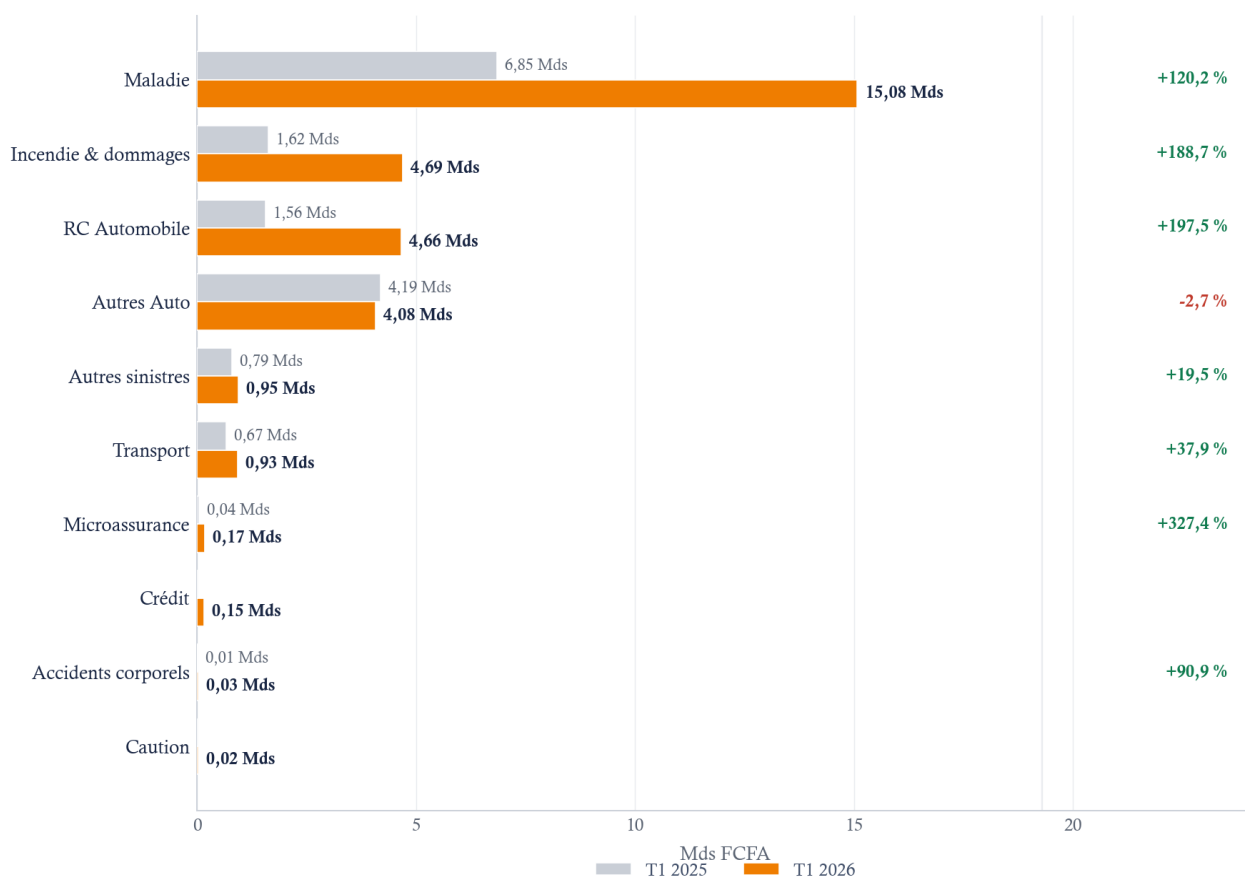
Source : Direction des Assurances

6.5 Ventilation par type de sinistre

Type de sinistre	Sinistres déclarés	Payés dans le trimestre	Stock fin trimestre
Maladie	7,99 Mds FCFA	15,08 Mds FCFA	4,63 Mds FCFA
Accidents corporels	0,08 Mds FCFA	0,03 Mds FCFA	1,02 Mds FCFA
RC Automobile	4,72 Mds FCFA	4,66 Mds FCFA	34,22 Mds FCFA
Autres Auto	2,85 Mds FCFA	4,08 Mds FCFA	15,17 Mds FCFA
Incendie & dommages	1,68 Mds FCFA	4,69 Mds FCFA	31,97 Mds FCFA
Crédit	0,16 Mds FCFA	0,15 Mds FCFA	0,01 Mds FCFA
Caution	-	0,02 Mds FCFA	0,02 Mds FCFA
Transport	0,66 Mds FCFA	0,93 Mds FCFA	5,83 Mds FCFA
Microassurance	0,17 Mds FCFA	0,17 Mds FCFA	-
Autres sinistres	1,43 Mds FCFA	0,95 Mds FCFA	15,95 Mds FCFA
TOTAL	19,75 Mds FCFA	30,75 Mds FCFA	108,81 Mds FCFA

Source : Direction des Assurances

Sinistres payés dans le trimestre — par type



Source : Direction des Assurances

Au premier trimestre 2026, les règlements Non-Vie de la Direction des Assurances de Côte d'Ivoire s'établissent à 30,8 milliards de FCFA, soit un niveau sensiblement supérieur aux sinistres déclarés sur la période (19,8 milliards de FCFA), traduisant un recours significatif aux provisions constituées antérieurement. La branche Maladie concentre à elle seule 15,1 milliards de FCFA de paiements, pour seulement 8,0 milliards de déclarés, signalant une accélération du règlement des dossiers en stock. La RC Automobile (4,7 milliards payés) et l'Incendie & dommages (4,7 milliards payés) affichent des niveaux de règlement également élevés, adossés à des stocks de provisions respectifs de 34,2 et 32,0 milliards de FCFA, qui constituent les engagements résiduels les plus lourds du portefeuille. Le stock global de 108,8 milliards de FCFA, dominé par ces trois branches, appelle une vigilance prudentielle accrue quant à l'adéquation des provisions techniques. La branche Transport enregistre par ailleurs un ratio déclarés/payés défavorable (659,5 millions contre 926,1 millions), confirmant la persistance de dossiers anciens en cours de liquidation.

Source : Direction des Assurances

6.6 Stock des Bons à Payer (BAP)

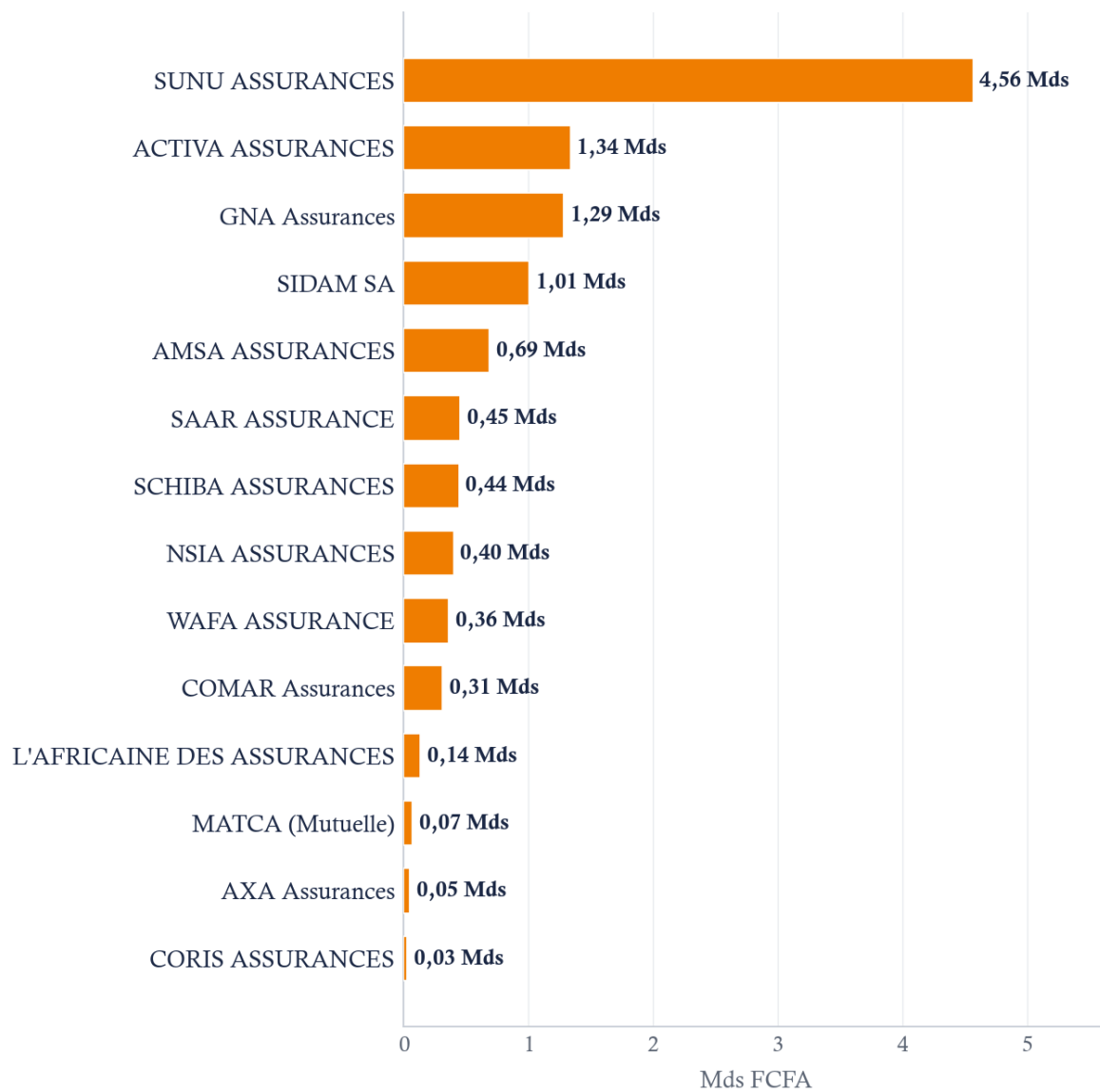
Au premier trimestre 2026, AFG, ATLANTIQUE ASSURANCES, LEADWAY NON VIE, SONAM GENERALE et Serenity Assurances n'ont pas renseigné leur stock de Bons à Payer (clôture). Cette absence est interprétée comme une donnée manquante à compléter; la régularisation de la transmission est attendue avant la prochaine édition.

Tranche d'âge	Montant	Part	Statut prudentiel
Moins de 3 mois	9,13 Mds FCFA	81.9 %	- Normal
3 à 6 mois	1,40 Mds FCFA	12.6 %	- Acceptable
6 à 12 mois	0,39 Mds FCFA	3.5 %	- À surveiller
Plus de 12 mois	0,89 Mds FCFA	8.0 %	- Critique
STOCK TOTAL	11,15 Mds FCFA	100,0 %	

Source : Direction des Assurances

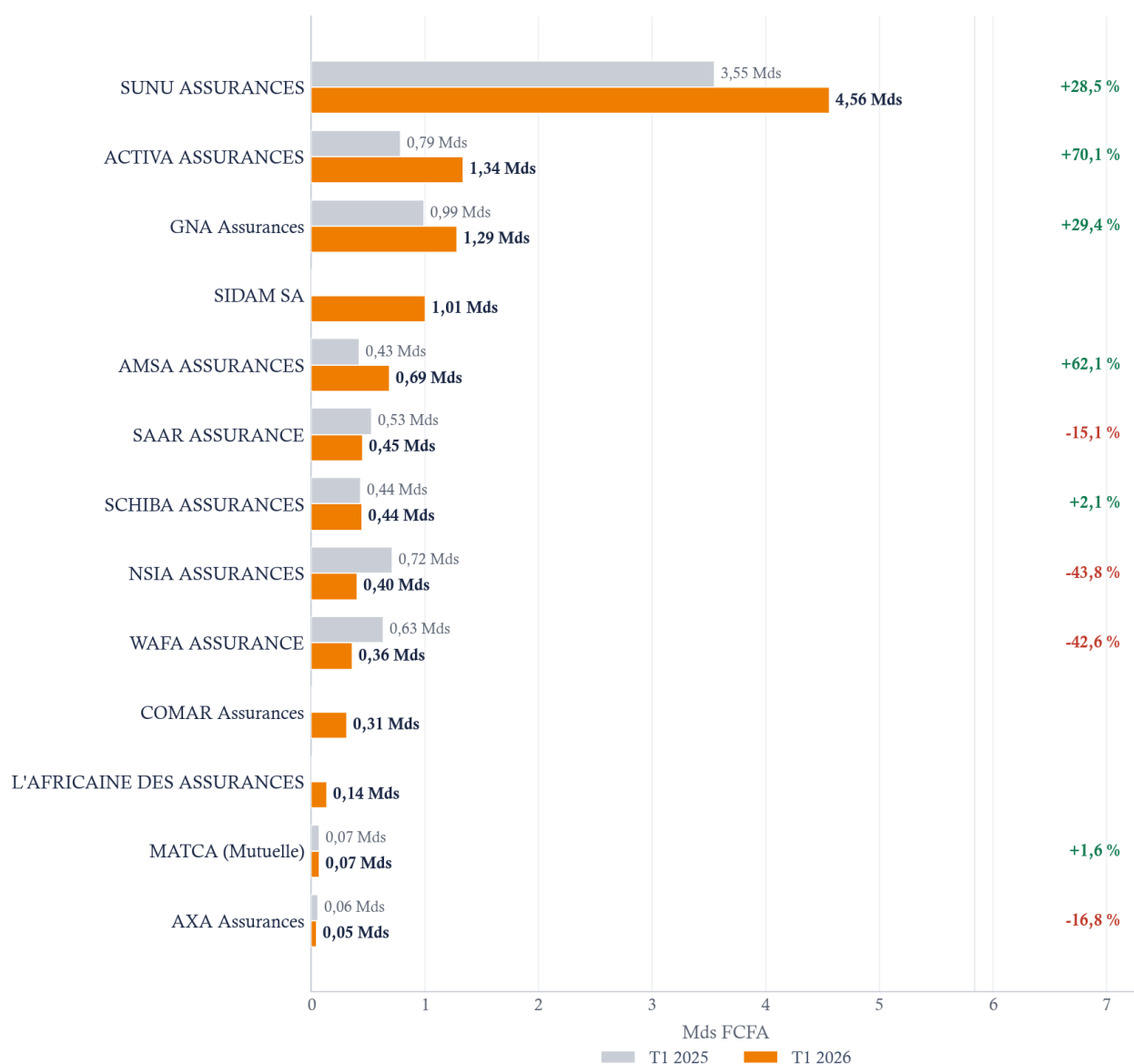
Stock BAP par société — T1 2026

Segment Non-Vie • Côte d'Ivoire • Classement décroissant



Source : Direction des Assurances

Évolution du stock BAP par société



Source : Direction des Assurances

Au premier trimestre 2026, le stock de bons à payer (BAP) du segment Non-Vie s'établit à 11,1 milliards de FCFA sur la base des déclarations de 14 sociétés. La concentration demeure prononcée : les trois premiers contributeurs, SUNU ASSURANCES (4,6 Mds FCFA, 40,9 %), ACTIVA ASSURANCES (1,3 Md FCFA, 12,0 %) et GNA Assurances (1,3 Md FCFA, 11,5 %), représentent à eux seuls 64,5 % du stock total. Du côté des hausses annuelles, ACTIVA ASSURANCES (+70,1 %, de 786,0 M à 1,3 Md FCFA), AMSA ASSURANCES (+62,1 %, de 425,1 M à 688,9 M FCFA) et GNA Assurances (+29,4 %, de 994,2 M à 1,3 Md FCFA) enregistrent

des progressions significatives, signalant une dégradation de la célérité de règlement des sinistres et un risque de non-conformité à l'article 236 du Code CIMA, qui impose un délai légal de paiement d'un mois. À l'inverse, NSIA ASSURANCES (-43,8 %, de 715,4 M à 402,0 M FCFA), Wafa ASSURANCE (-42,6 %, de 634,0 M à 364,0 M FCFA) et AXA Assurances (-16,8 %, de 59,5 M à 49,5 M FCFA) affichent des réductions notables de leur stock, traduisant une amélioration de leurs pratiques de liquidation. Par ailleurs, cinq sociétés, AFG, ATLANTIQUE ASSURANCES, LEADWAY NON-VIE, SONAM GENERALE et Serenity Assurances, n'ont pas renseigné leur BAP au titre de ce trimestre; elles sont attendues pour la prochaine édition.

Source : Direction des Assurances

6.7 Recouvrement des recours

Indicateur	Valeur
Recours à encaisser	13,84 Mds FCFA
Recours effectivement encaissés	2,55 Mds FCFA
Taux de transformation	18.4 %
Stock résiduel	11,29 Mds FCFA

Source : Direction des Assurances

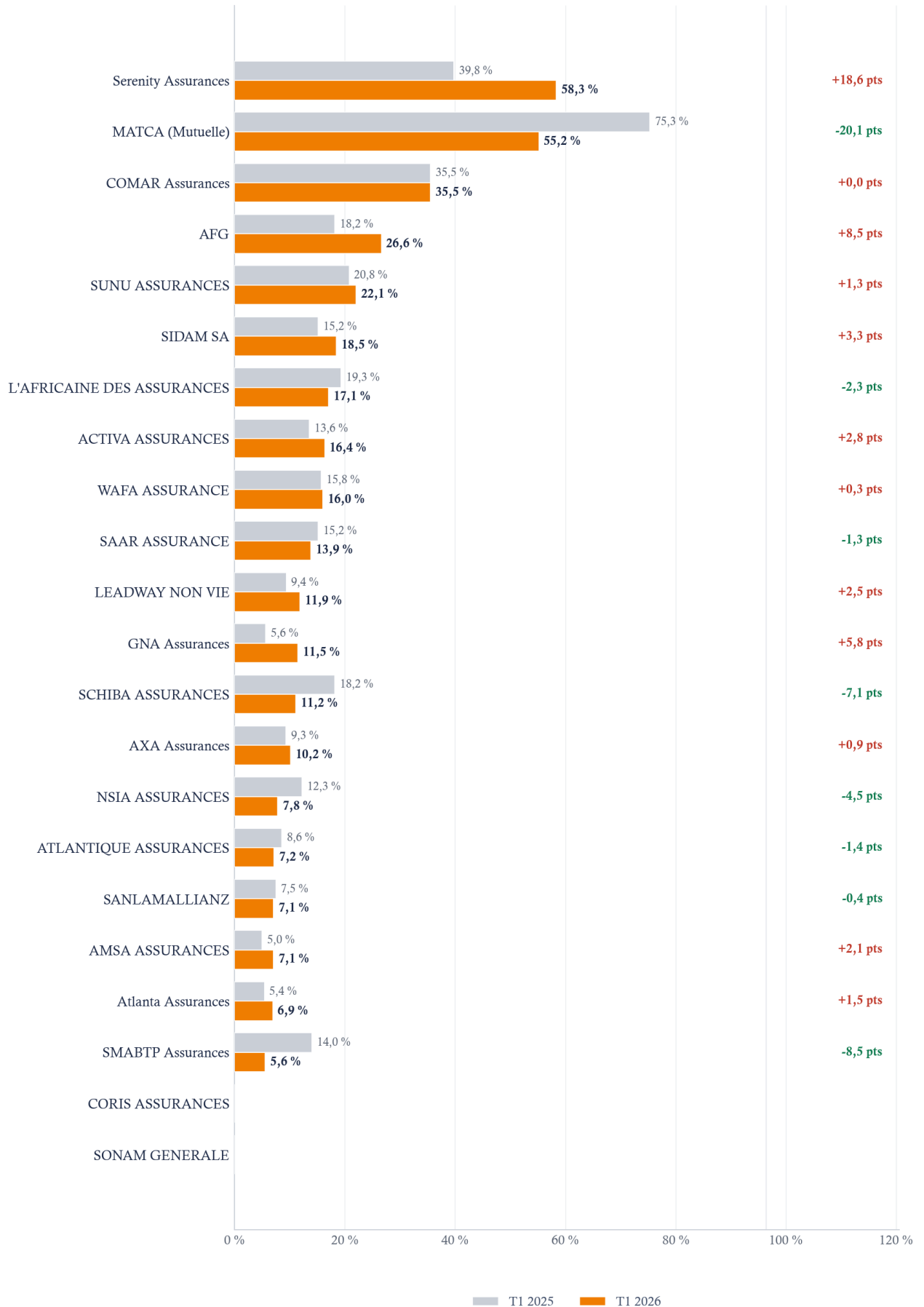
6.8 Classement des sociétés par taux de frais généraux

#	Société	Frais généraux	CA T1 2026	Taux T1 2026	Taux T1 2025	Variation	Alerte
1	Serenity Assurances	0,99 Mds FCFA	1,70 Mds FCFA	58.3 %	39.8 %	+18.6 pts	-
2	MATCA (Mutuelle)	0,47 Mds FCFA	0,85 Mds FCFA	55.2 %	75.3 %	-20.1 pts	-
3	COMAR Assurances	0,47 Mds FCFA	1,31 Mds FCFA	35.5 %	35.5 %	+0.0 pts	-
4	AFG	1,20 Mds FCFA	4,50 Mds FCFA	26.6 %	18.2 %	+8.5 pts	-
5	SUNU ASSURANCES	1,40 Mds FCFA	6,34 Mds FCFA	22.1 %	20.8 %	+1.3 pts	-
6	SIDAM SA	0,57 Mds FCFA	3,08 Mds FCFA	18.5 %	15.2 %	+3.3 pts	-
7	L'AFRICAIN DES ASSURANCES	0,26 Mds FCFA	1,52 Mds FCFA	17.1 %	19.3 %	-2.3 pts	-
8	ACTIVA ASSURANCES	0,64 Mds FCFA	3,90 Mds FCFA	16.4 %	13.6 %	+2.8 pts	-
9	Wafa ASSURANCE	0,62 Mds FCFA	3,86 Mds FCFA	16.0 %	15.8 %	+0.3 pts	-
10	SAAR ASSURANCE	0,73 Mds FCFA	5,26 Mds FCFA	13.9 %	15.2 %	-1.3 pts	-
11	LEADWAY NON VIE	0,41 Mds FCFA	3,43 Mds FCFA	11.9 %	9.4 %	+2.5 pts	-
12	GNA Assurances	2,93 Mds FCFA	25,54 Mds FCFA	11.5 %	5.6 %	+5.8 pts	-
13	SCHIBA ASSURANCES	0,37 Mds FCFA	3,28 Mds FCFA	11.2 %	18.2 %	-7.1 pts	-
14	AXA Assurances	1,17 Mds FCFA	11,51 Mds FCFA	10.2 %	9.3 %	+0.9 pts	-
15	NSIA ASSURANCES	1,37 Mds FCFA	17,47 Mds FCFA	7.8 %	12.3 %	-4.5 pts	-
16	ATLANTIQUE ASSURANCES	0,89 Mds FCFA	12,39 Mds FCFA	7.2 %	8.6 %	-1.4 pts	-
17	SANLAMALLIANZ	3,78 Mds FCFA	53,39 Mds FCFA	7.1 %	7.5 %	-0.4 pts	-

18	AMSA ASSURANCES	0,79 Mds FCFA	11,12 Mds FCFA	7.1 %	5.0 %	+2.1 pts	-
19	Atlanta Assurances	0,64 Mds FCFA	9,31 Mds FCFA	6.9 %	5.4 %	+1.5 pts	-
20	SMABTP Assurances	0,23 Mds FCFA	4,20 Mds FCFA	5.6 %	14.0 %	-8.5 pts	-
21	CORIS ASSURANCES	-	1,54 Mds FCFA	0.0 %	0.0 %	+0.0 pts	-
22	SIM	-	0,02 Mds FCFA	0.0 %	n/a	- (entrée récente)	-
23	SONAM GENERALE	-	1,18 Mds FCFA	0.0 %	0.0 %	+0.0 pts	-

Source : Direction des Assurances

Taux de frais généraux par société — comparaison annuelle



Au premier trimestre 2026, l'analyse du taux de frais généraux (autres charges compte 80 rapportées au chiffre d'affaires Non-Vie) fait apparaître des situations contrastées au sein du marché ivoirien. Serenity Assurances enregistre le taux le plus préoccupant, à 58,3 %, en dégradation de 18,6 points par rapport au T1 2025 (39,8 %), plaçant cette société en situation de forte tension sur son équilibre d'exploitation. MATCA (Mutuelle) affiche un taux de 55,2 %, qui, bien qu'encore très élevé et largement au-delà du seuil d'alerte de 25 %, traduit néanmoins une amélioration significative de 20,1 points. COMAR Assurances se stabilise à 35,5 %, sans évolution d'une année sur l'autre. À l'opposé, CORIS Assurances, SIM et SONAM Générale présentent un taux de 0,0 %, reflétant une structure de charges atypique méritant une analyse de la ventilation comptable. Parmi les dynamiques notables, AFG (+8,5 pts à 26,6 %) et GNA Assurances (+5,8 pts à 11,5 %) enregistrent des dégradations à surveiller. La Direction recommande un suivi renforcé de Serenity Assurances et d'AFG, dont les taux excèdent le seuil critique de 25 %.

Source : Direction des Assurances

PARTIE 07

Conduite de marché

DANS CETTE PARTIE

- 7.1 Réclamations clients
- 7.2 Délais moyens de règlement par société
- 7.3 Conformité à l'article 236 CIMA, par société
- 7.4 Taux de liquidité par société (Trésorerie / SAP)
- 7.5 Synthèse croisée des sociétés à risque
- 7.6 Contrats actifs par société (Non-Vie + Vie séparés)

La conduite de marché traduit la qualité du service rendu au consommateur d'assurance, dimension centrale du contrat de confiance entre l'assureur et l'assuré. Cette partie analyse, société par société, les réclamations, les délais de règlement, la conformité à l'article 236 CIMA, la liquidité et le portefeuille de contrats actifs.

EN BREF

- **Réclamations** : 5 217 dossiers reçus au cours du trimestre, dont 4 739 traités dans le délai réglementaire de 30 jours, soit un taux de 90,8 %.
- **Délais de traitement** : le délai moyen du marché s'établit à 18 jours; aucune des 12 sociétés suivies ne dépasse le seuil de 90 jours.
- **Conformité article 236** : 8 sociétés IARD demeurent en deçà du seuil minimal de 80 % pour le règlement des bons à payer excédant trois mois.
- **Liquidité** : une société présente un ratio de liquidité inférieur à 10 %; il s'agit de SIDAM SA, placée sous surveillance renforcée.
- **Risque cumulé** : aucune société n'atteint ou ne dépasse le score d'alerte de 3 sur 4; le profil de risque global du marché demeure satisfaisant.
- **À noter** : des régularisations sont attendues de la part de SONAM VIE; par ailleurs, 2 médiations et 7 actions judiciaires sont en cours de suivi.

Source : Direction des Assurances

7.1 Réclamations clients

Indicateur marché	Valeur
Réclamations reçues sur le trimestre	5 217
Réclamations traitées sous 30 jours	4 739
Taux de traitement à 30 jours	90.8 %
Médiations demandées	2
Actions judiciaires de clients	7

Source : Direction des Assurances

Au premier trimestre 2026, ACTIVA ASSURANCES, ATLANTIQUE ASSURANCES, AXA Assurances, Atlanta Assurances, COMAR Assurances, LEADWAY NON-VIE, MATCA (Mutuelle), NSIA ASSURANCES, SIDAM SA, SONAM GENERALE et Serenity Assurances n'ont pas renseigné leur nombre de réclamations reçues (Non-Vie). Cette absence est interprétée comme une donnée manquante à compléter ; la régularisation de la transmission est attendue avant la prochaine édition.

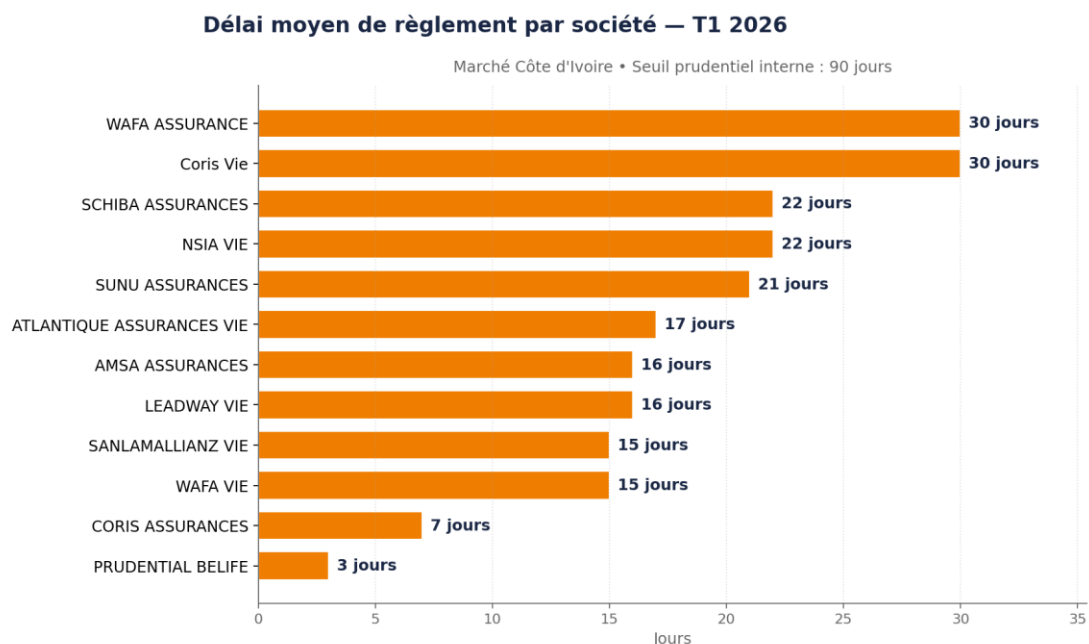
Au premier trimestre 2026, SAAR VIE n'a pas renseigné leur nombre de réclamations reçues (Vie). Cette absence est interprétée comme une donnée manquante à compléter ; la régularisation de la transmission est attendue avant la prochaine édition.

Au premier trimestre 2026, la Direction des Assurances de Côte d'Ivoire a enregistré 5 217 réclamations clients sur le marché, dont 4 739 ont été traitées dans le délai réglementaire de trente jours, portant le taux moyen de traitement à 90,8 %. Si ce niveau agrégé témoigne d'une performance globalement satisfaisante, des disparités significatives subsistent au niveau individuel. SANLAMALLIANZ affiche un taux de traitement nul (0 réclamation traitée sur 3) et SUNU ASSURANCES un taux de 6 % (2 sur 35), situant ces deux sociétés en deçà du seuil d'alerte de 50 % et appelant des mesures correctives immédiates. ATLANTIQUE ASSURANCES VIE, avec un taux de 73 %, demeure en retrait par rapport à la moyenne du marché. Par ailleurs, deux demandes de médiation et sept actions judiciaires initiées par des clients constituent

des signaux d'escalade que la Direction suit avec attention. Sur le plan de la transparence déclarative, douze sociétés, ACTIVA ASSURANCES, ATLANTIQUE ASSURANCES, AXA Assurances, Atlanta Assurances, COMAR Assurances, LEADWAY NON-VIE, MATCA (Mutuelle), NSIA ASSURANCES, SIDAM SA, SONAM GENERALE, Serenity Assurances et SAAR VIE, n'ont pas renseigné leurs données de réclamations pour la période. Ces entités ont invitées à régulariser leur situation sans délai, l'exhaustivité des remontées d'information constituant un impératif prudentiel pour l'exercice effectif de la surveillance de la conduite de marché par la Direction.

Source : Direction des Assurances

7.2 Délais moyens de règlement par société



Source : Direction des Assurances

Au premier trimestre 2026, ACTIVA ASSURANCES, ATLANTIQUE ASSURANCES, AXA Assurances, Atlanta Assurances, COMAR Assurances, GNA Assurances, LEADWAY NON-VIE, MATCA (Mutuelle), NSIA ASSURANCES, SAAR ASSURANCE, SIDAM SA, SONAM GENERALE et Serenity Assurances n'ont pas renseigné leur délai moyen de règlement (Non-Vie). Cette absence est interprétée comme une donnée manquante à compléter ; la régularisation de la transmission est attendue avant la prochaine édition.

Au premier trimestre 2026, SAAR VIE et SUNU VIE n'ont pas renseigné leur délai moyen de règlement (Vie). Cette absence est interprétée comme une donnée manquante à compléter ; la régularisation de la transmission est attendue avant la prochaine édition.

Au premier trimestre 2026, le délai moyen de règlement des sinistres sur le marché ivoirien des assurances s'établit à 18 jours. Ce niveau est supérieur au délai légal d'un mois fixé par l'article 236 du Code CIMA, bien qu'il demeure en deçà de ce seuil, ce qui traduit une performance globalement satisfaisante. Aucune société parmi les 12 ayant transmis leurs données ne dépasse le seuil d'alerte prudentiel de 90 jours, ce qui constitue un signal positif pour la stabilité de la conduite de marché. La Direction des

Assurances relève néanmoins l'absence de données pour quinze sociétés : ACTIVA ASSURANCES, ATLANTIQUE ASSURANCES, AXA Assurances, Atlanta Assurances, COMAR Assurances, GNA Assurances, LEADWAY NON-VIE, MATCA (Mutuelle), NSIA ASSURANCES, SAAR ASSURANCE, SIDAM SA, SONAM GENERALE, Serenity Assurances, SAAR VIE et SUNU VIE.

Source : Direction des Assurances

7.3 Conformité à l'article 236 CIMA, par société

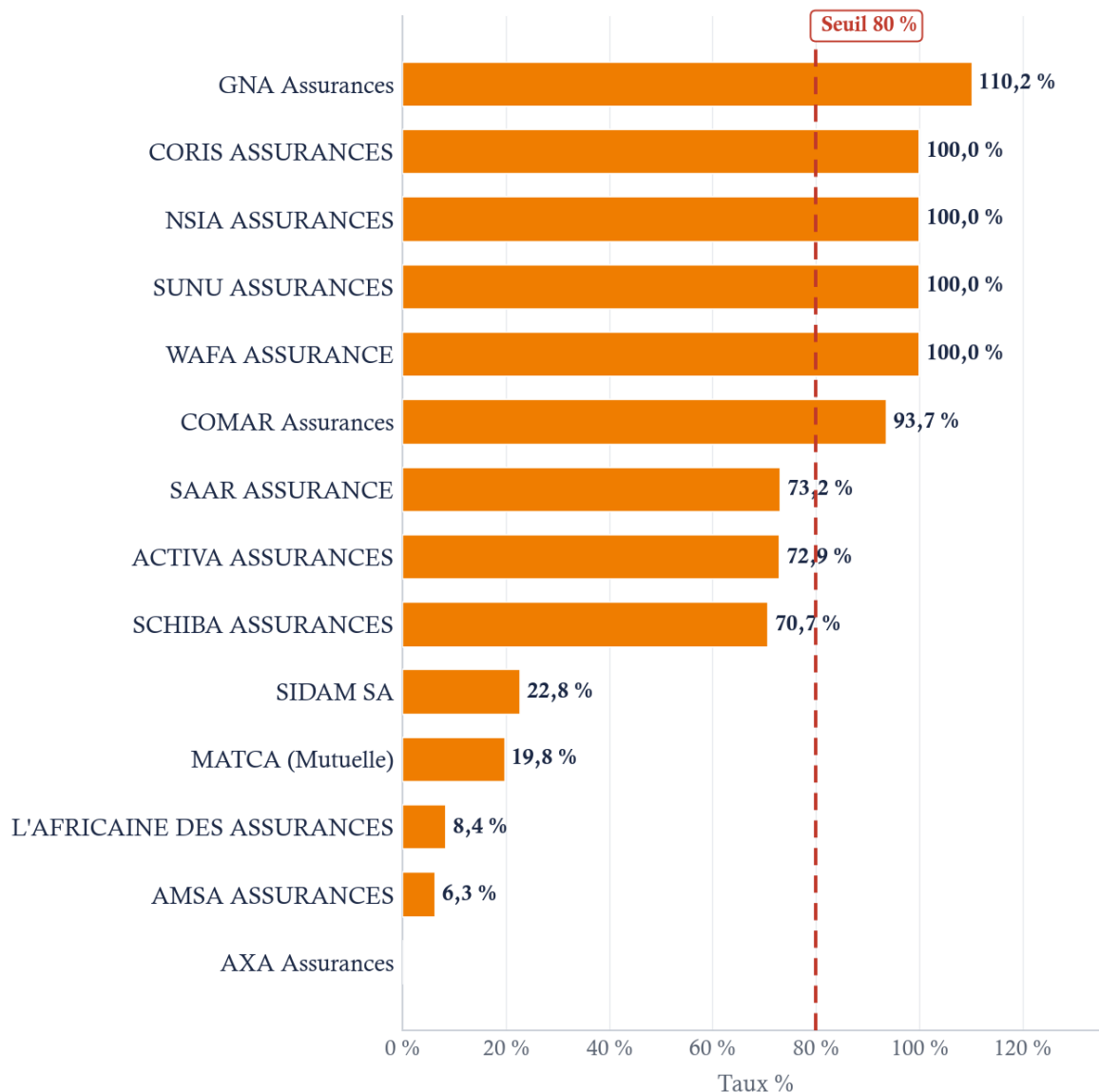
L'article 236 du Code CIMA fixe à UN (1) MOIS le délai légal de paiement des sinistres. La collecte trimestrielle DEWELL ne distinguant pas actuellement les Bons à Payer de moins d'un mois, on retient comme indicateur transitoire le taux suivant : $BAP < 3 \text{ mois} / BAP \text{ total}$, avec seuil cible $> 80 \%$. Cet indicateur représente une borne inférieure : la non-conformité réelle (par rapport au délai légal d'un mois) est nécessairement supérieure aux valeurs affichées.

#	Société	BAP total	Conformité	BAP >12 mois	Alerte
1	AXA Assurances	0,05 Mds FCFA	0.0 %	-	-
2	AMSA ASSURANCES	0,69 Mds FCFA	6.3 %	0,30 Mds FCFA	-
3	L'AFRICAINNE DES ASSURANCES	0,14 Mds FCFA	8.4 %	-	-
4	MATCA (Mutuelle)	0,07 Mds FCFA	19.8 %	0,05 Mds FCFA	-
5	SIDAM SA	1,01 Mds FCFA	22.8 %	0,14 Mds FCFA	-
6	SCHIBA ASSURANCES	0,44 Mds FCFA	70.7 %	-	-
7	ACTIVA ASSURANCES	1,34 Mds FCFA	72.9 %	-	-
8	SAAR ASSURANCE	0,45 Mds FCFA	73.2 %	0,01 Mds FCFA	-
9	COMAR Assurances	0,31 Mds FCFA	93.7 %	0,00 Mds FCFA	-
10	CORIS ASSURANCES	0,03 Mds FCFA	100.0 %	-	-
11	NSIA ASSURANCES	0,40 Mds FCFA	100.0 %	-	-
12	SUNU ASSURANCES	4,56 Mds FCFA	100.0 %	-	-
13	Wafa ASSURANCE	0,36 Mds FCFA	100.0 %	-	-
14	GNA Assurances	1,29 Mds FCFA	110.2 %	-	-

Source : Direction des Assurances

Taux de conformité Art. 236 — T1 2026

Segment Non-Vie • Côte d'Ivoire • Seuil cible 80 % (BAP > 3 mois, borne 1



Source : Direction des Assurances

Au premier trimestre 2026, AFG, ATLANTIQUE ASSURANCES, LEADWAY NON-VIE, SONAM GENERALE et Serenity Assurances n'ont pas renseigné leur stock de Bons à Payer (clôture). Cette absence est interprétée comme une donnée manquante à compléter ; la régularisation de la transmission est attendue avant la prochaine édition.

Au premier trimestre 2026, l'analyse de la conduite de marché en branche Non-Vie révèle des tensions significatives dans le respect des délais de règlement des sinistres. Sur les 14 sociétés ayant renseigné leurs bordereaux d'avis de paiement (BAP), 8 affichent un taux de conformité inférieur au seuil cible de 80 %, ce qui constitue une borne inférieure de la non-conformité réelle au regard de l'article 236 du Code CIMA, lequel fixe à un (1) mois le délai légal de paiement des sinistres.

Les situations les plus préoccupantes concernent AXA Assurances (0,0 %), AMSA Assurances (6,3 %), L'Africaine des Assurances (8,4 %), MATCA Mutuelle (19,8 %)

et SIDAM SA (22,8 %), qui appellent un suivi prioritaire de la Direction des Assurances. À l'opposé, GNA Assurances, CORIS Assurances, NSIA Assurances, SUNU Assurances et Wafa Assurance se distinguent par des taux conformes ou supérieurs au seuil cible. Par ailleurs, cinq sociétés, AFG, Atlantique Assurances, Leadway Non-Vie, SONAM Générale et Serenity Assurances, n'ont transmis aucune donnée BAP pour la période.

Source : Direction des Assurances

7.4 Taux de liquidité par société (Trésorerie / SAP)

Le ratio de liquidité = Trésorerie clôture / Sinistres à Payer (SAP). Norme prudentielle CIMA : > 10 %. Sous le seuil = signal d'incapacité à honorer les engagements à court terme vers risque de non-règlement diligent.

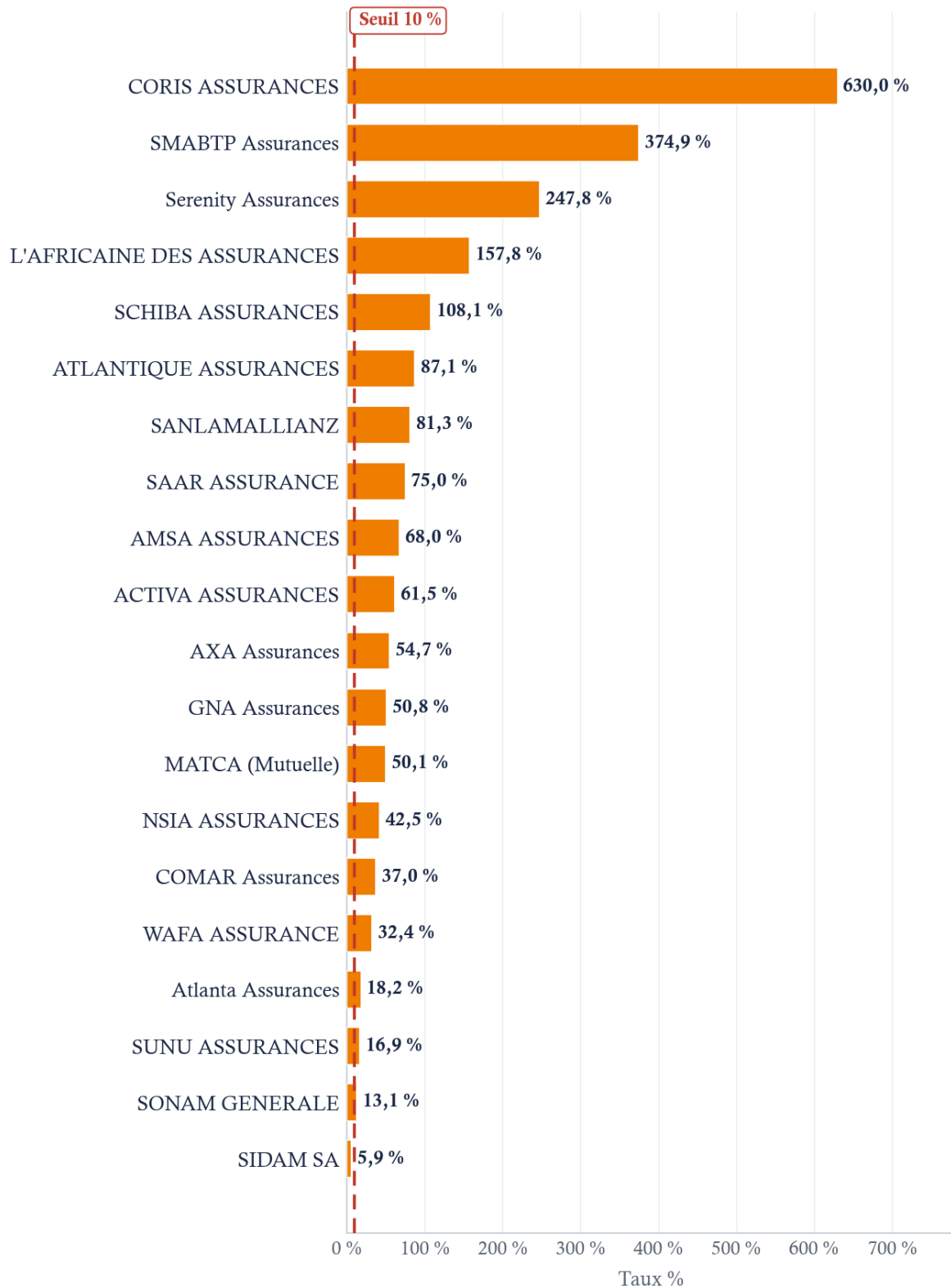
Non-Vie (IARD)

#	Société	Trésorerie	SAP	Taux liquidité	Alerte
1	SIDAM SA	0,67 Mds FCFA	11,22 Mds FCFA	5.9 %	-
2	SONAM GENERALE	0,52 Mds FCFA	3,95 Mds FCFA	13.1 %	-
3	SUNU ASSURANCES	3,80 Mds FCFA	22,54 Mds FCFA	16.9 %	-
4	Atlanta Assurances	0,46 Mds FCFA	2,52 Mds FCFA	18.2 %	-
5	Wafa ASSURANCE	2,60 Mds FCFA	8,03 Mds FCFA	32.4 %	-
6	COMAR Assurances	3,13 Mds FCFA	8,44 Mds FCFA	37.0 %	-
7	NSIA ASSURANCES	2,69 Mds FCFA	6,34 Mds FCFA	42.5 %	-
8	MATCA (Mutuelle)	1,46 Mds FCFA	2,92 Mds FCFA	50.1 %	-
9	GNA Assurances	3,33 Mds FCFA	6,56 Mds FCFA	50.8 %	-
10	AXA Assurances	8,97 Mds FCFA	16,39 Mds FCFA	54.7 %	-
11	ACTIVA ASSURANCES	2,03 Mds FCFA	3,31 Mds FCFA	61.5 %	-
12	AMSA ASSURANCES	7,84 Mds FCFA	11,53 Mds FCFA	68.0 %	-
13	SAAR ASSURANCE	1,50 Mds FCFA	2,00 Mds FCFA	75.0 %	-
14	SANLAMALLIANZ	25,51 Mds FCFA	31,37 Mds FCFA	81.3 %	-
15	ATLANTIQUE ASSURANCES	10,38 Mds FCFA	11,91 Mds FCFA	87.1 %	-
16	SCHIBA ASSURANCES	1,23 Mds FCFA	1,14 Mds FCFA	108.1 %	-
17	L'AFRICAIN DES ASSURANCES	4,41 Mds FCFA	2,79 Mds FCFA	157.8 %	-
18	Serenity Assurances	10,11 Mds FCFA	4,08 Mds FCFA	247.8 %	-
19	SMABTP Assurances	7,14 Mds FCFA	1,90 Mds FCFA	374.9 %	-
20	CORIS ASSURANCES	3,29 Mds FCFA	0,52 Mds FCFA	630.0 %	-

Source : Direction des Assurances

Taux de liquidité — Non-Vie (IARD) — T1 2026

Côte d'Ivoire • Seuil prudentiel CIMB : 10 %



Source : Direction des Assurances

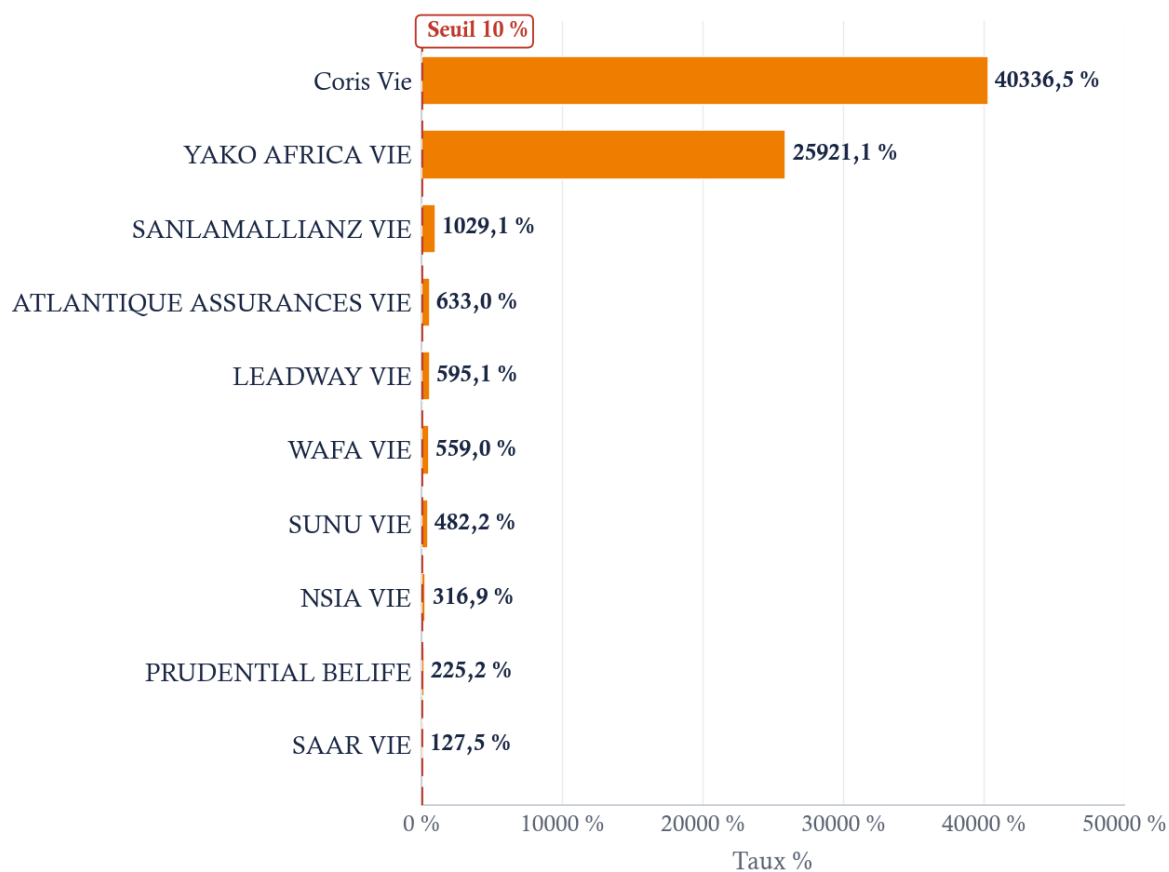
Vie

#	Société	Trésorerie	SAP	Taux liquidité	Alerte
1	SAAR VIE	0,33 Mds FCFA	0,26 Mds FCFA	127.5 %	-
2	PRUDENTIAL BELIFE	18,20 Mds FCFA	8,08 Mds FCFA	225.2 %	-
3	NSIA VIE	35,13 Mds FCFA	11,08 Mds FCFA	316.9 %	-
4	SUNU VIE	99,07 Mds FCFA	20,54 Mds FCFA	482.2 %	-
5	Wafa Vie	9,53 Mds FCFA	1,70 Mds FCFA	559.0 %	-
6	LEADWAY VIE	0,85 Mds FCFA	0,14 Mds FCFA	595.1 %	-
7	ATLANTIQUE ASSURANCES VIE	17,73 Mds FCFA	2,80 Mds FCFA	633.0 %	-
8	SANLAMALLIANZ VIE	23,33 Mds FCFA	2,27 Mds FCFA	1029.1 %	-
9	YAKO AFRICA VIE	23,32 Mds FCFA	0,09 Mds FCFA	25921.1 %	-
10	Coris Vie	4,62 Mds FCFA	0,01 Mds FCFA	40336.5 %	-

Source : Direction des Assurances

Taux de liquidité — Vie — T1 2026

Côte d'Ivoire • Seuil prudentiel CIMA : 10 %



Source : Direction des Assurances

Au premier trimestre 2026, l'analyse du ratio de liquidité, mesuré par le rapport Trésorerie sur Sinistres À Payer (SAP), révèle une situation globalement satisfaisante sur le marché ivoirien des assurances : 29 sociétés sur 30, soit 96,7 % du parc, respectent la norme prudentielle CIMA fixée à 10 %. Toutefois, une société demeure en deçà de ce seuil et appelle une vigilance particulière. SIDAM SA affiche un ratio de 5,9 %, avec une trésorerie de 665,0 millions FCFA en regard de sinistres à payer s'élevant à 11,2 milliards FCFA, soit un déficit de couverture significatif. Cette insuffisance de liquidité constitue un signal prudentiel de premier ordre au regard de la qualité du règlement des sinistres : une trésorerie structurellement contrainte expose la société à des difficultés concrètes pour honorer ses engagements dans le délai légal d'un mois prescrit par l'article 236 du Code CIMA. Si cette situation venait à se cumuler avec un taux de conformité à l'article 236 dégradé ou une progression des bons à payer (BAP) en souffrance, le risque pour les assurés deviendrait hautement préoccupant. La société SIDAM SA devra être placée sous suivi rapproché.

Source : Direction des Assurances

7.5 Synthèse croisée des sociétés à risque

Source : Direction des Assurances

Au premier trimestre 2026, l'analyse de la conduite de marché des sociétés d'assurances opérant en Côte d'Ivoire fait apparaître un profil de risque globalement maîtrisé : aucune société n'atteint le seuil critique de 3 points ou plus sur l'échelle de scoring retenue, et 11 sociétés sur 14 présentent un score nul, attestant d'une conformité satisfaisante sur l'ensemble des quatre axes évalués. Trois sociétés du segment IARD se distinguent néanmoins par des insuffisances partielles nécessitant une attention soutenue de la Direction.

Source : Direction des Assurances

7.6 Contrats actifs par société (Non-Vie + Vie séparés)

Non-Vie (IARD)

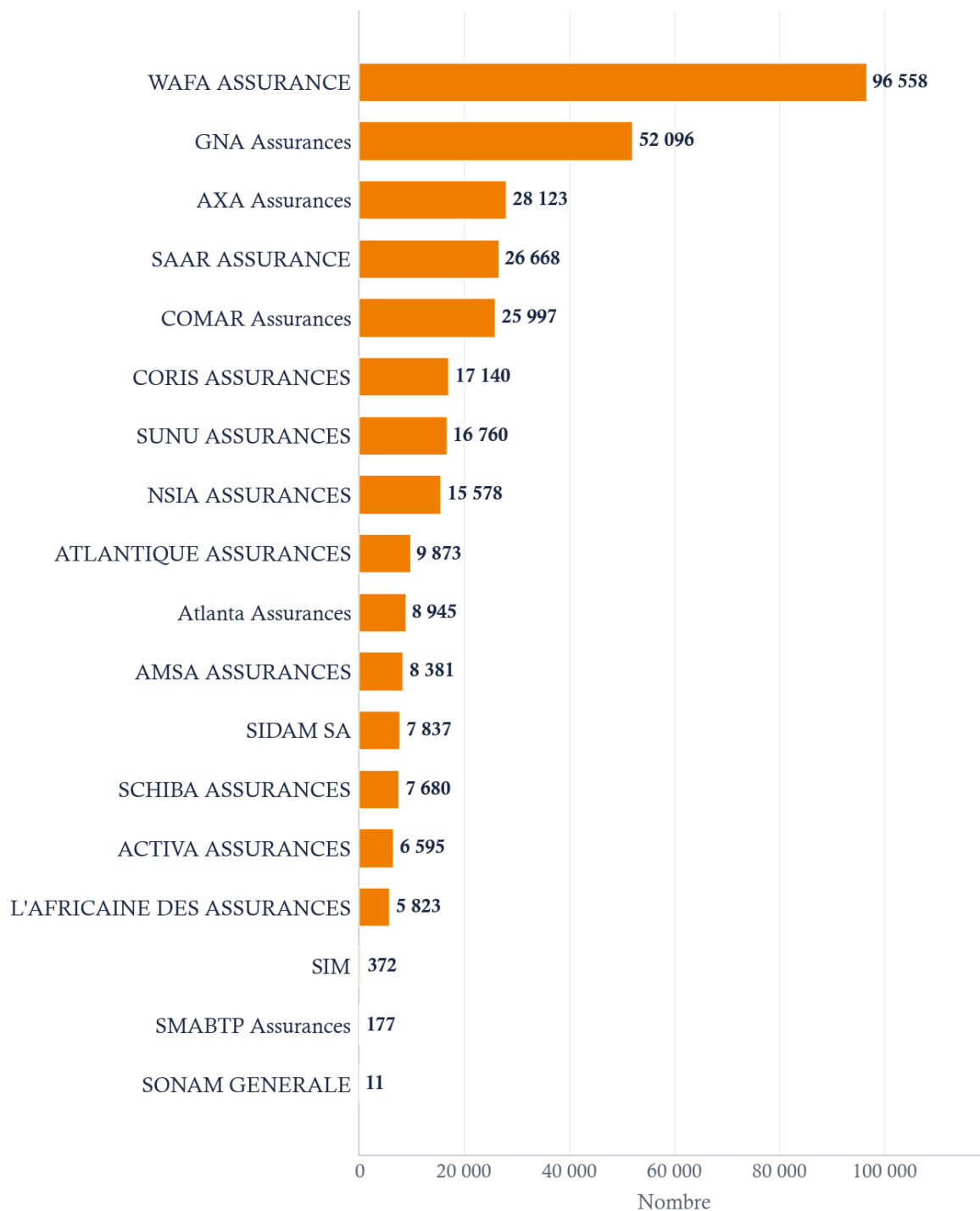
#	Société	Indiv. actifs	Coll. actifs	Total T1 2026	Total T1 2025	Évolution
1	Wafa ASSURANCE	87 374	9 184	96 558	68 554	+40.8 %
2	GNA Assurances	50 815	1 281	52 096	42 757	+21.8 %
3	AXA Assurances	25 168	2 955	28 123	22 440	+25.3 %
4	SAAR ASSURANCE	17 996	8 672	26 668	20 463	+30.3 %
5	COMAR Assurances	25 681	316	25 997	-	-
6	CORIS ASSURANCES	15 838	1 302	17 140	-	-
7	SUNU ASSURANCES	16 532	228	16 760	25 092	-33.2 %
8	NSIA ASSURANCES	10 807	4 771	15 578	13 597	+14.6 %
9	ATLANTIQUE ASSURANCES	0	9 873	9 873	-	-

10	Atlanta Assurances	8 131	814	8 945	12 999	-31.2 %
11	AMSA ASSURANCES	5 718	2 663	8 381	7 729	+8.4 %
12	SIDAM SA	7 709	128	7 837	2 433	+222.1 %
13	SCHIBA ASSURANCES	5 778	1 902	7 680	7 631	+0.6 %
14	ACTIVA ASSURANCES	6 181	414	6 595	11 366	-42.0 %
15	L'AFRICAIN DES ASSURANCES	5 728	95	5 823	-	-
16	SIM	359	13	372	-	-
17	SMABTP Assurances	53	124	177	-	-
18	SONAM GENERALE	11	0	11	-	-

Source : Direction des Assurances

Contrats actifs par société — Non-Vie (IARD) — T1 2021

Côte d'Ivoire • Classement décroissant



Source : Direction des Assurances

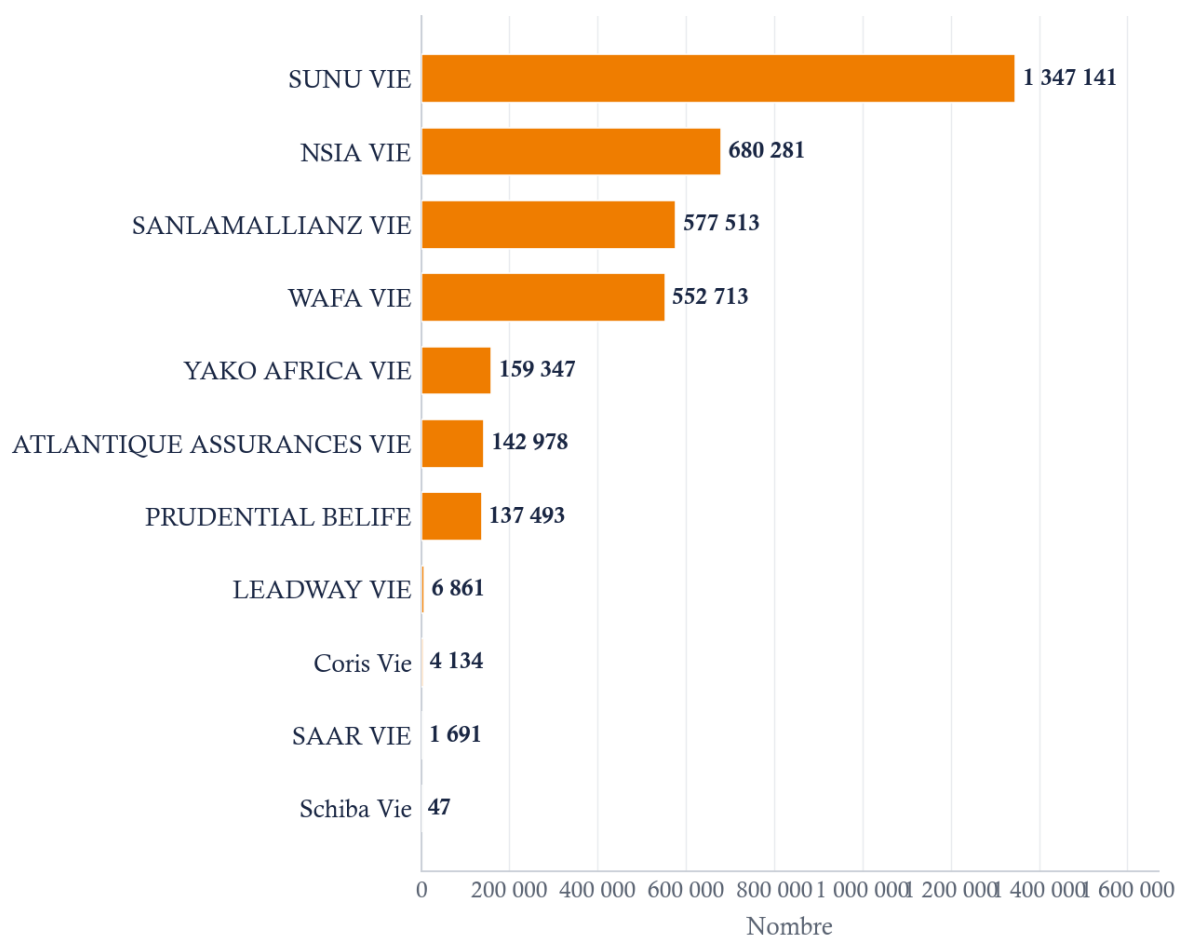
Vie

#	Société	Indiv. actifs	Coll. actifs	Total 2026	T1 2025	Évolution
1	SUNU VIE	332 883	1 014 258	1 347 141	1 403 322	-4.0 %
2	NSIA VIE	561 511	118 770	680 281	585 514	+16.2 %
3	SANLAMALLIANZ VIE	577 209	304	577 513	535 550	+7.8 %
4	Wafa Vie	552 697	16	552 713	-	-
5	YAKO AFRICA VIE	159 149	198	159 347	159 347	+0.0 %
6	ATLANTIQUE ASSURANCES VIE	142 924	54	142 978	143 849	-0.6 %
7	PRUDENTIAL BELIFE	122 865	14 628	137 493	-	-
8	LEADWAY VIE	6 830	31	6 861	-	-
9	Coris Vie	1 233	2 901	4 134	-	-
10	SAAR VIE	1 678	13	1 691	1 396	+21.1 %
11	Schiba Vie	30	17	47	-	-

Source : Direction des Assurances

Contrats actifs par société — Vie — T1 2026

Côte d'Ivoire • Classement décroissant



Source : Direction des Assurances

Au premier trimestre 2026, le segment Vie concentre l'essentiel des contrats actifs en Côte d'Ivoire, avec 3 610 199 contrats répartis entre 11 sociétés, soit un volume dix fois supérieur à celui du segment Non-Vie, lequel totalise 334 614 contrats pour 18 sociétés. Cette asymétrie structurelle traduit le poids prépondérant des produits de prévoyance collective et d'épargne dans la pénétration assurantielle. En Non-Vie, Wafa ASSURANCE s'impose comme leader incontesté avec 96 558 contrats, représentant 28,9 % du segment, porté par une croissance annuelle de 40,8 %. SIDAM SA enregistre quant à elle la progression la plus remarquable, passant de 2 433 à 7 837 contrats (+222,1 %), signe d'un dynamisme commercial à surveiller. En revanche, ACTIVA ASSURANCES (-42,0 %), SUNU ASSURANCES (-33,2 %) et Atlanta Assurances (-31,2 %) accusent des replis significatifs, susceptibles de refléter des résiliations massives, des pertes de contrats collectifs ou des difficultés opérationnelles. En Vie, SUNU VIE demeure leader avec 1 347 141 contrats (37,3 %), bien qu'en recul de 4,0 %, tandis que NSIA VIE (+16,2 %) et SANLAMALLIANZ VIE (+7,8 %) consolident leurs positions. Le volume global de contrats Vie témoigne d'un niveau d'inclusion assurantielle appréciable, quoique la concentration sur trois acteurs représentant 72,1 % du segment appelle une vigilance concurrentielle soutenue.

Source : Direction des Assurances

PARTIE 08

Réassurance et trésorerie

DANS CETTE PARTIE

- | 8.1** Position de cession en réassurance
- | 8.2** Dettes envers les réassureurs
- | 8.3** Trésorerie du marché

Note de conjoncture, premier trimestre 2026

8.1 Position de cession en réassurance

Indicateur	Montant	Détail
Primes cédées aux réassureurs	30,93 Mds FCFA	16.6 % du CA IARD
Sinistres reçus des réassureurs	4,24 Mds FCFA	-
Commissions de réassurance reçues	4,20 Mds FCFA	-
Créances sur réassureurs	23,00 Mds FCFA	-
Primes payées aux réassureurs	-	-

Source : Direction des Assurances

Au premier trimestre 2026, la Direction des Assurances de Côte d'Ivoire enregistre un chiffre d'affaires IARD de 186,7 milliards de FCFA, sur lequel les assureurs ont cédé 30,9 milliards de FCFA à leurs réassureurs, soit un taux de cession de 16,6 %. Ce niveau se situe dans la fourchette modérée (15 %-30 %), traduisant un équilibre entre rétention des risques courants et transfert des expositions significatives. En contrepartie de ces cessions, les assureurs ont perçu 4,2 milliards de FCFA de commissions de réassurance et recouvré 4,2 milliards de FCFA au titre des sinistres, soit un taux de récupération sinistres sur primes cédées de 13,6 %, indicateur qui appelle une vigilance quant à l'efficacité technique de la couverture. Sur le plan prudentiel, le maintien d'un programme de réassurance actif constitue un rempart essentiel pour préserver la solvabilité des compagnies et garantir leur capacité à honorer les indemnités dues aux assurés en cas de survenance d'un sinistre majeur.

Source : Direction des Assurances

8.2 Dettes envers les réassureurs

Indicateur	Montant	Part
Dettes totales envers réassureurs	34,10 Mds FCFA	-
dont Dettes > 6 mois	15,33 Mds FCFA	45.0 % des dettes
Dettes < 6 mois	18,77 Mds FCFA	55.0 % des dettes

Source : Direction des Assurances

Au premier trimestre 2026, les dettes des compagnies d'assurance ivoiriennes envers leurs réassureurs s'établissent à 34,1 milliards de FCFA. La structure de ce stock appelle une attention particulière : 15,3 milliards de FCFA, soit 45,0 % du total, correspondent à des dettes dont l'ancienneté excède six mois, un niveau qui dépasse significativement le seuil critique de 30 % retenu comme signal préoccupant. Cette situation expose les cédantes à un risque concret de refus de couverture de la part des réassureurs internationaux.

En cas de résiliation ou de non-renouvellement des traités de réassurance, la solvabilité des compagnies concernées se trouverait directement fragilisée : confrontées à un sinistre majeur, elles pourraient se révéler dans l'incapacité d'honorer leurs engagements contractuels envers les assurés et bénéficiaires de contrats, portant ainsi une atteinte directe à la mission de protection que poursuit la Direction des Assurances. Il est en conséquence recommandé d'instaurer un suivi rapproché et individualisé des compagnies accusant des retards de paiement envers leurs

réassureurs, afin de prévenir toute dégradation supplémentaire de leur situation prudentielle.

Source : Direction des Assurances

8.3 Trésorerie du marché

Indicateur	Montant
Trésorerie d'ouverture	329,37 Mds FCFA
Trésorerie de clôture	334,26 Mds FCFA
Variation du trimestre	+4,89 Mds FCFA

Source : Direction des Assurances

Au premier trimestre 2026, la trésorerie agrégée du marché ivoirien des assurances affiche une progression modérée, passant de 329,4 milliards FCFA en ouverture à 334,3 milliards FCFA en clôture, soit une hausse de 4,9 milliards FCFA, représentant +1,5 % sur la période. Cette évolution positive traduit une amélioration de la capacité collective du marché à honorer ses engagements vis-à-vis des assurés et bénéficiaires, notamment en ce qui concerne le règlement diligent des sinistres. Toutefois, cette position agrégée globalement saine ne doit pas occulter des situations individuelles préoccupantes. En effet, la compagnie SIDAM SA présente un ratio de liquidité, mesuré par le rapport Trésorerie sur Sinistres À Payer (SAP), de 5,9 %, soit un niveau inférieur au seuil prudentiel CIMA fixé à 10 %. Cette situation individuelle constitue un risque concret de non-règlement diligent des sinistres pour les assurés et bénéficiaires de cette compagnie, et appelle une vigilance renforcée de la part de la Direction des Assurances.

Source : Direction des Assurances

PARTIE 09

Perspectives et priorités stratégiques

DANS CETTE PARTIE

- 9.1 Risques émergents à surveiller
- 9.2 Priorités de supervision pour le prochain trimestre

À l'issue de l'analyse menée sur le présent trimestre, quatre priorités stratégiques se dégagent pour orienter l'action de la Direction des Assurances et alimenter les travaux à venir.

Priorité 1, Renforcer le contrôle des sinistres et de la liquidité

Envisager l'organisation de missions de contrôles sur place ciblés sur la chaîne de règlement des sinistres auprès des sociétés en non-conformité avec l'article 236 du Code CIMA : AXA Assurances (taux de BAP à 0 %), AMSA Assurances (6 %), L'Africaine des Assurances (8 %), MATCA Mutuelle (20 %) et SIDAM SA (23 %).

Ces missions doivent viser à vérifier les procédures internes de liquidation et à exiger l'apurement immédiat des dossiers en souffrance, dont le retard prive directement les assurés et leurs ayants droit de prestations auxquelles ils ont légalement droit. Parallèlement, SIDAM SA, dont le ratio de liquidité s'établit à 5,9 %, en deçà du seuil réglementaire de 10 %, devra être instruite à produire un plan formalisé de reconstitution de trésorerie assorti d'échéances précises et d'indicateurs de suivi mensuels.

Priorité 2, Lancer des études structurelles et sensibiliser le grand public

La Direction des Assurances prévoit engager trois chantiers complémentaires à portée structurelle. Premièrement, une étude approfondie sur les déterminants du faible taux de pénétration de l'assurance en Côte d'Ivoire sera lancée, afin d'identifier les freins culturels, économiques, d'offre et de confiance qui limitent l'accès des populations à la couverture assurantielle. Deuxièmement, des travaux préparatoires seront engagés en vue d'étudier la possibilité d'instauration de nouvelles assurances obligatoires sectorielles, permettant d'élargir la protection des risques subis par les ménages et les entreprises. Troisièmement, des opérations d'information et de sensibilisation du grand public sur l'existence, les missions et le rôle de la Direction des Assurances seront conduites via les médias nationaux, des événements de proximité et des partenariats institutionnels, afin de renforcer la confiance des assurés dans le système de contrôle.

Priorité 3, Sanctionner les manquements à la conduite de marché

La Direction des Assurances intensifie ses actions en matière de conduite de marché, en ciblant prioritairement le traitement des réclamations et la réduction des délais de règlement des sinistres. Les cinq sociétés n'ayant pas renseigné leur indicateur de BAP, AFG, Atlantique Assurances, Leadway Non-Vie, SONAM Générale et Serenity Assurances, reçoivent une mise en demeure formelle de transmettre ces données dans un délai de quinze jours ouvrés; leur persistance dans le défaut de déclaration sera assortie de sanctions administratives. Par ailleurs, SONAM VIE, dont les états réglementaires n'ont pas été transmis à la Direction, fait l'objet d'une convocation immédiate de ses dirigeants. Ces mesures visent à garantir que chaque assuré dispose d'un recours effectif et d'un traitement diligent de ses sinistres, conformément aux engagements contractuels souscrits.

CONCLUSION

Au premier trimestre 2026, le marché ivoirien des assurances enregistre un chiffre d'affaires de 272,4 milliards de FCFA, en progression de 10,6 % par rapport à la même période de l'exercice précédent. Cette dynamique témoigne d'une expansion soutenue de l'activité de souscription sur l'ensemble du marché. Sur le plan de l'équilibre technique, le ratio sinistres sur primes s'établit à 33,1 %, niveau qui traduit une maîtrise globalement satisfaisante de la charge sinistres et confirme la solidité technique d'ensemble du secteur. Aucune société ne présente de risque cumulé à ce stade, ce qui constitue un signal positif quant à la stabilité structurelle du marché au terme de ce premier trimestre.

Nonobstant ces indicateurs globalement favorables, plusieurs situations individuelles appellent une vigilance accrue de la Direction des Assurances. SIDAM SA présente un ratio de liquidité inférieur au seuil réglementaire de 10 %, exposant potentiellement ses assurés à un risque d'indisponibilité des fonds nécessaires au règlement de leurs sinistres. Par ailleurs, AXA Assurances, AMSA Assurances, L'Africaine des Assurances, MATCA (Mutuelle) et SIDAM SA sont en situation de non-conformité au regard de l'article 236 du Code CIMA, ces sociétés ont des stocks de bon à payer datant de plusieurs mois. De surcroît, AFG, Atlantique Assurances, Leadway Non Vie, SONAM Générale et Serenity Assurances n'ont pas renseigné les informations relatives au BAP, rendant impossible toute appréciation de leur conformité, au détriment de la transparence due aux assurés. Enfin, SONAM Vie n'a pas transmis ses données trimestrielles à la Direction, ce qui constitue un manquement à ses obligations vis-à-vis de la Direction des Assurances.

Les sociétés en situation de non-conformité au regard de l'article 236 ainsi que celles dont le ratio de liquidité est insuffisant feront l'objet de surveillances rapprochées. Des missions de contrôle sur pièces seront diligentées auprès de ces entités. Des mesures conservatoires pourront être prononcées si la situation des assurés l'exige.

ANNEXES

Annexe A, Liste des sociétés du périmètre

Segment	Compagnies
IARD (23)	SANLAMALLIANZ, GNA Assurances, NSIA ASSURANCES, ATLANTIQUE ASSURANCES, AXA Assurances, AMSA ASSURANCES, Atlanta Assurances, SUNU ASSURANCES, SAAR ASSURANCE, AFG, SMABTP Assurances, ACTIVA ASSURANCES, WAFA ASSURANCE, LEADWAY NON-VIE, SCHIBA ASSURANCES, SIDAM SA, Serenity Assurances, CORIS ASSURANCES, L'AFRICAIN DES ASSURANCES, COMAR Assurances, SONAM GENERALE, MATCA (Mutuelle), SIM
Vie (13)	SUNU VIE, SANLAMALLIANZ VIE, NSIA VIE, WAFA VIE, PRUDENTIAL BELIFE, ATLANTIQUE ASSURANCES VIE, YAKO AFRICA VIE, SAAR VIE, LEADWAY VIE, Coris Vie, Schiba Vie, SOMAVIE, SONAM VIE

Source : Direction des Assurances

Annexe B, Sources des données

Les données présentées dans cette note proviennent exclusivement des déclarations trimestrielles soumises par les compagnies d'assurance via la plateforme DEWELL (Data for Evaluation, Watch, Enforcement, Liquidity & Loyalty), conformément au cadre de collecte défini par la Direction des Assurances.